

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

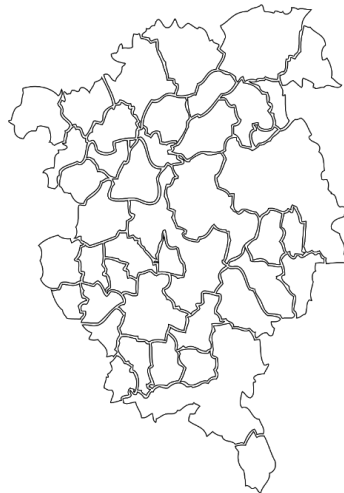
Publié le

S²LO

ID : 024-200040392-20260226-DD2026_033-DE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU GRAND PERIGUEUX 2026 - 2029



Une aggro partout et pour tous

LE GRAND PERIGUEUX – CAF DORDOGNE

Table des matières

Préambule	2
1. Bilan CTG 2023-2025	4
2. Contexte et cadre réglementaire	5
3. Diagnostic synthétique du territoire	5
A- Démographie.....	5
B- Besoins des familles et ressources	9
C- Petite enfance – offre et tensions.....	10
E- Enfance – scolarisation et ALSH	14
F- Jeunesse – scolarité, insertion et revenus.....	17
G- Accès aux droits, santé et vie locale	19
H- Animation de la vie sociale	21
4. CTG 2025-2029 : méthodologie et calendrier	24
5. Plan d’actions –3 axes pour la CTG 2026-2029	25
Axe 1 – Adapter l’offre des services aux habitants sur l’ensemble du territoire	
Axe 2 – Permettre un meilleur accès aux droits et aux services	
Axe 3 – Développer la coordination territoriale.....	
6 Fiches d’actions	26

Convention Territoriale Globale du Grand Périgueux 2026–2029

Une démarche partagée et ouverte

Préambule

La mise en place de la **convention territoriale globale (CTG)** à l'échelle intercommunale est impulsée par la CNAF dans les territoires. Elle remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Le Grand Périgueux et la CAF Dordogne ont travaillé en amont sur une CTG expérimentale au sein de laquelle sont nés et ont été soutenus plusieurs projets notamment en lien avec la jeunesse, dont par exemple la plateforme « Je suis un jeune.com ».

En 2022, la CNAF a officialisé le dispositif, l'étendant à l'ensemble des territoires, le substituant aux contrats enfance jeunesse. C'est ainsi que la première CTG du Grand Périgueux (2022-2025) fût signée en 2022, à laquelle 42 communes ont adhéré. La Ville centre ayant alors souhaiter élaborer sa propre CTG avec l'accord de la CAF.

Malgré un champ de compétences de l'intercommunalité réduit dans les thématiques de la CTG, le Président et les élus du Grand Périgueux ont voulu que toutes les communes qui le souhaitaient participent pleinement à la démarche, ce, notamment, afin de respecter les compétences et les volontés de chacun.

Sur la base d'une analyse des besoins sociaux des habitants et grâce à la forte mobilisation des maires et des partenaires institutionnels et associatifs, ce travail de diagnostic a donné lieu à l'élaboration d'un plan composé de 16 actions pour la période 2022-2025, articulé autour de 3 axes :

- Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire ;
- Favoriser l'accès à l'offre pour tous ;
- Renforcer la coordination favorisant l'échange et les actions partagés entre acteurs du territoire.

Dans la perspective de l'échéance de la CTG, le Grand Périgueux et la ville de Périgueux ont proposé à la CAF une démarche visant à mettre en place une CTG unique sur le territoire et permettant de donner la liberté aux assemblées issue des élections municipales de mars 2026 de conduire ce travail. Cela nécessitait un report d'une année des CTG en cours.

Cette proposition n'a pas été acceptée, obligeant l'agglomération et la ville à préparer dans un temps contraint et avant les échéances électorales, deux nouvelles CTG.

Aussi, le Grand Périgueux a-t-il engagé une démarche participative à partir du mois de septembre 2025, organisée en 3 temps afin de proposer dans les délais aux conseils municipaux et au conseil communautaire un nouveau plan d'actions.

La CTG 2026–2029 du Grand Périgueux reprend la structure de la précédente convention (axes et logique d'actions), tout en l'actualisant au regard du diagnostic partagé 2022–2025 et des obligations nouvelles (SPPE, Loi Plein Emploi 2023).

1. Bilan CTG 2023-2025

La CTG 2023-2025 présentait un plan d'actions ambitieux de 16 actions articulé autour de 3 axes :

- Axe 1 : Améliorer la couverture des besoins en services aux familles sur l'ensemble du territoire
- Axe 2 : Favoriser l'accès à l'offre pour tous
- Axe 3 : Renforcer la coordination favorisant l'échange et les actions partagées entre acteurs du territoire

La question du pilotage est néanmoins restée en suspens sur cette première CTG.
Pour autant, un bilan plutôt positif est dressé autour de cette politique.

Un certain nombre d'actions ont été réalisées :

- Construire des projets partagés de soutien à la parentalité à proposer sur plusieurs communes de l'agglomération en partenariat
- Mettre en place un observatoire des besoins d'accueil du jeune enfant à l'échelle du Grand Périgueux
- Renforcer l'offre d'accueil collectif du jeune enfant
- Accompagner les jeunes du territoire dans leur montée en autonomie (engagement, mobilité, logement)
- Favoriser la détection, l'accueil et l'accompagnement du parcours du jeune enfant en situation de handicap
- Favoriser la mise en place effective d'un accueil inclusif de l'enfant et du jeune dans les structures de droit commun

D'autres actions sont toujours en cours :

- Poursuivre le soutien à l'accueil individuel via les missions des RPE
- Mettre en place un accueil périscolaire extrascolaire à Antonne-et-Trigonant et Bassillac-et-Auberoche
- Engager une réflexion transversale autour du soutien aux métiers de l'animation
- Mobiliser différents canaux et outils pour fournir une information auprès des familles sur les structures ressources d'accompagnement de la parentalité
- Engager une réflexion autour de la place du Grand Périgueux dans le soutien aux initiatives d'accès aux droits et d'inclusion numérique
- Structurer une coordination autour de l'accompagnement de la parentalité
- Mettre en place une instance de coordination des actions jeunesse à l'échelle du Grand Périgueux, en lien avec le projet Sîlot

Enfin certaines actions n'ont pu être concrétisées dans le délai 2023-2025 pour différentes raisons :
délais trop courts, manque de coordination des acteurs compétents en la matière...

- Soutenir les structures dans la visibilité de leurs missions et de leurs projets auprès d'un grand public, en lien avec les acteurs du territoire et notamment les communes
- Soutenir l'aller vers et le hors les murs en matière de politique jeunesse et de parentalité
- Mettre en place une instance de coordination des structures menant une mission d'animation de la vie sociale à l'échelle du Grand Périgueux.

2. Contexte et cadre réglementaire

La CTG intercommunale engagée depuis 2022 est arrivée à échéance au 31/12/2025.

La nouvelle CTG est élaborée dans un double contexte :

- ✓ La proximité des élections municipales en mars 2026 : renouvellement municipal / communautaire ;
- ✓ La coexistence d'une CTG intercommunale et d'une CTG Ville de Périgueux.

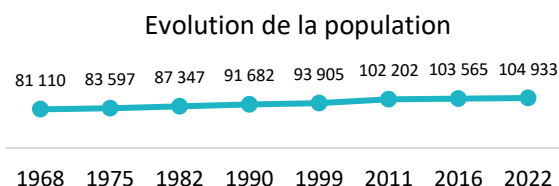
Par ailleurs, le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) est effectif depuis 01/01/2025 : obligations d'encadrement, qualité, gouvernance (à intégrer dans la CTG).

3. Diagnostic synthétique du territoire

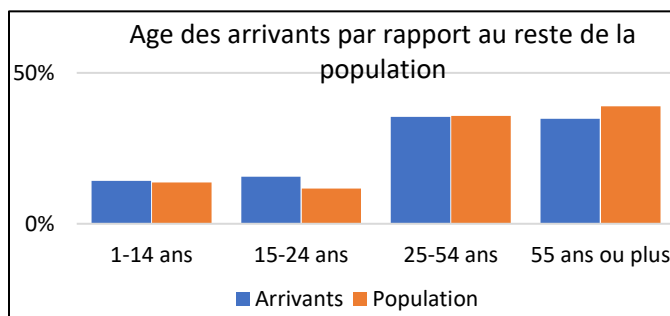
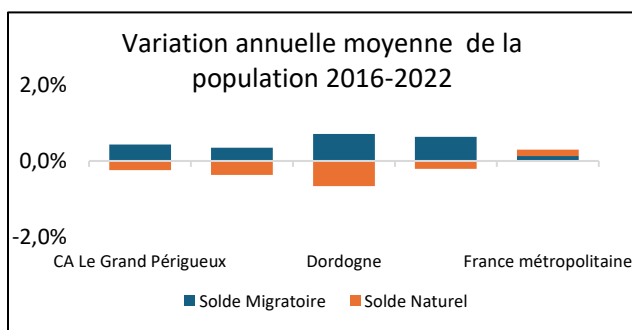
A- Démographie

Population totale : 104 933 habitants (INSEE 2022).

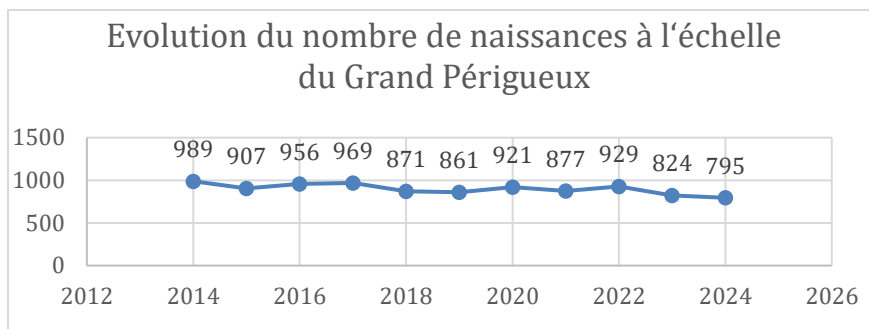
Densité : 106 habitants/km².



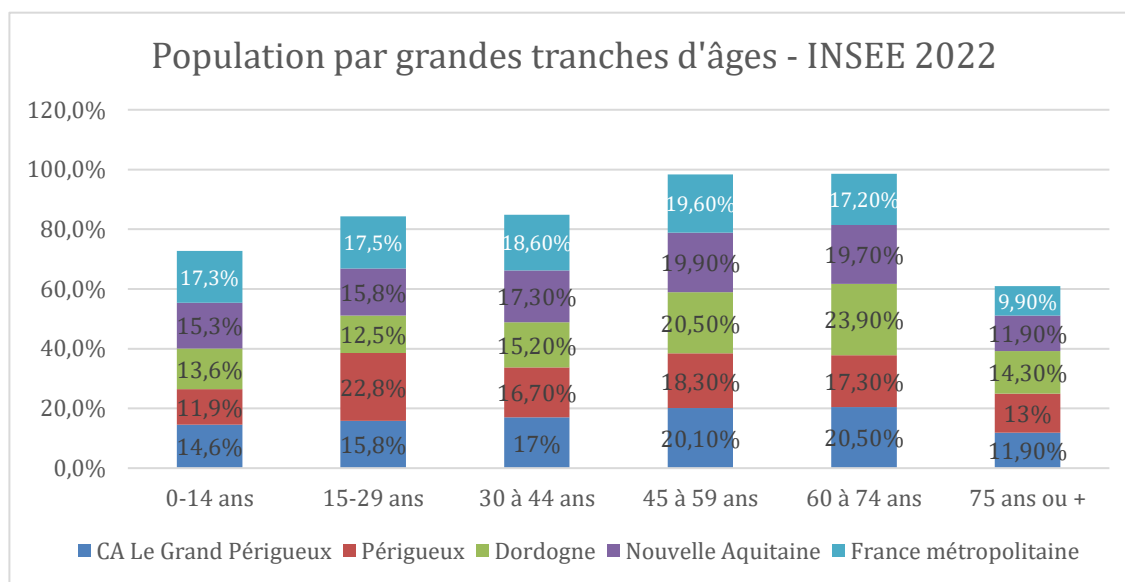
Solde migratoire positif, solde naturel négatif : croissance portée par les mobilités d'installation.



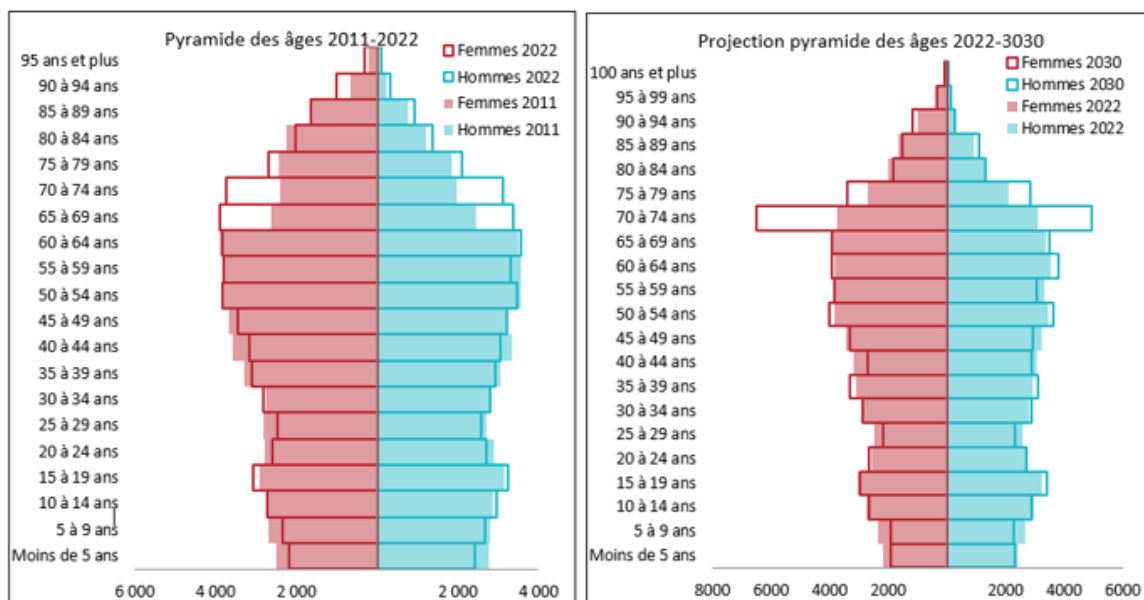
Natalité en baisse : 824 naissances en 2023 (contre 892 en moyenne 2018–2022).



18% de personnes ont moins de 18 ans ; vieillissement marqué, indice de vieillissement supérieur aux comparaisons régionales/nationales.



Projection de pyramide des âges : Un vieillissement du territoire qui se confirme dans les projections



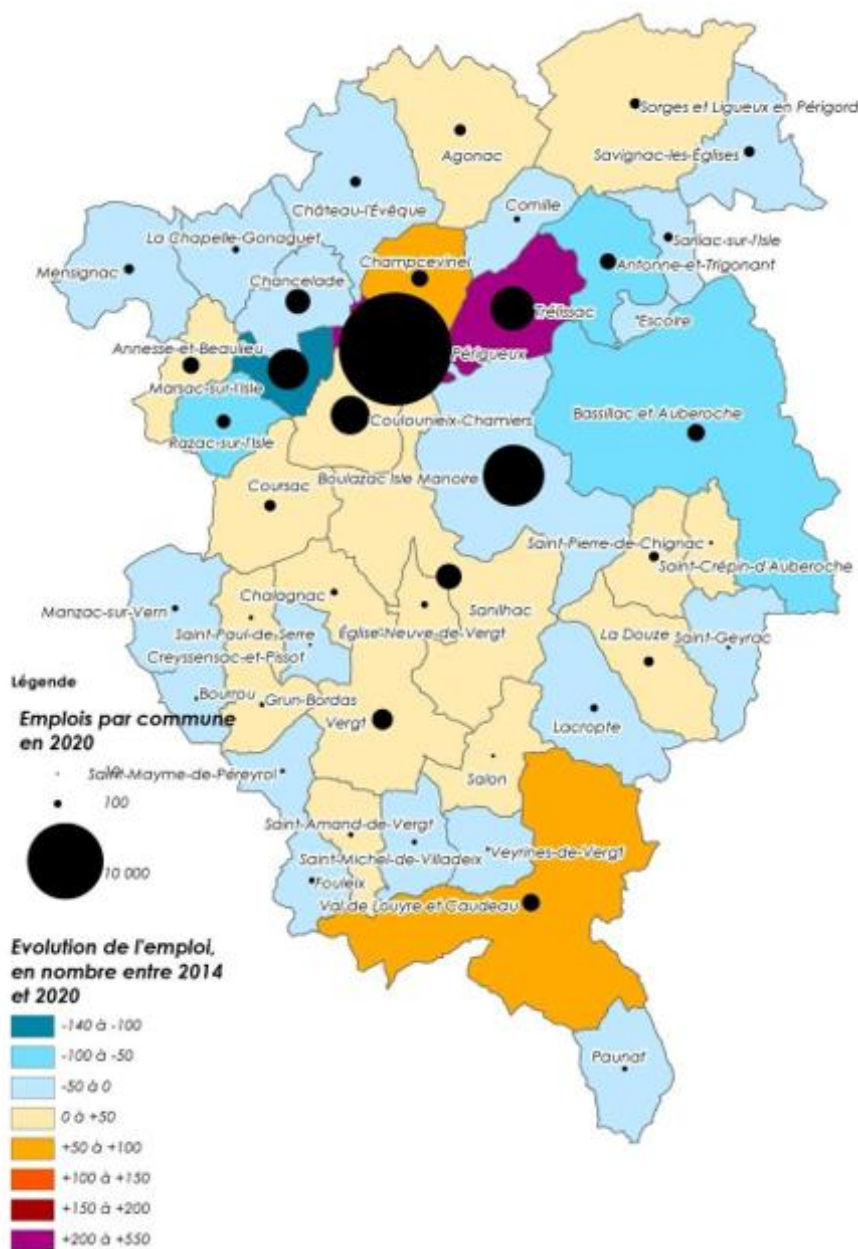
Les tranches 0–5 ans continueront de diminuer, **confirmant le recul des naissances.**

Les 6–14 ans suivront une baisse modérée, **affectant les effectifs scolaires.**

Les 11–17 ans et 18–24 ans resteront relativement stables, **malgré un léger recul.**

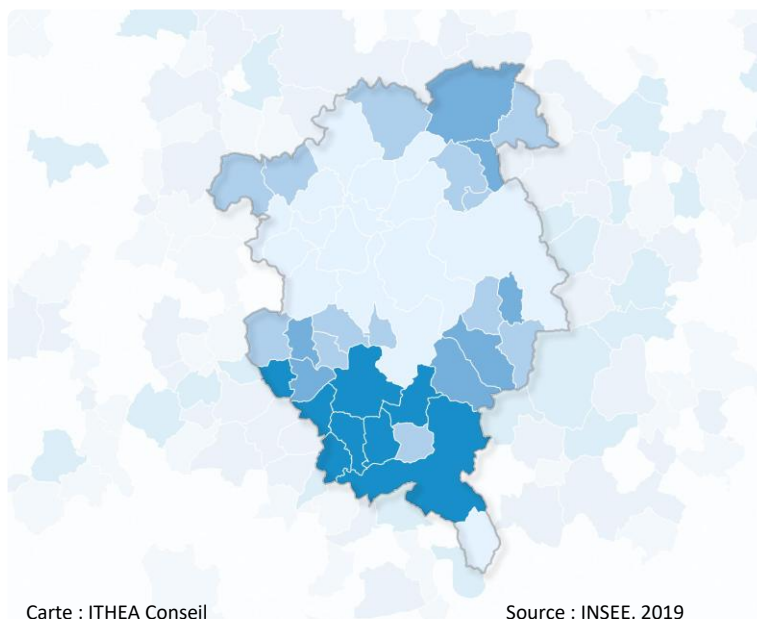
Les zones d'emploi et la mobilité :

- ✓ Le cœur de l'agglomération concentre 80% des emplois du territoire

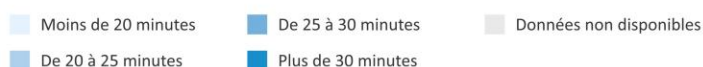


A l'échelle du Grand Périgueux, le temps de trajet domicile-travail le plus élevé est enregistré pour Val de Louyre et Caudeau (36 min).

Le plus faible est quant à lui enregistré pour Coulounieix-Chamiers (9 min).



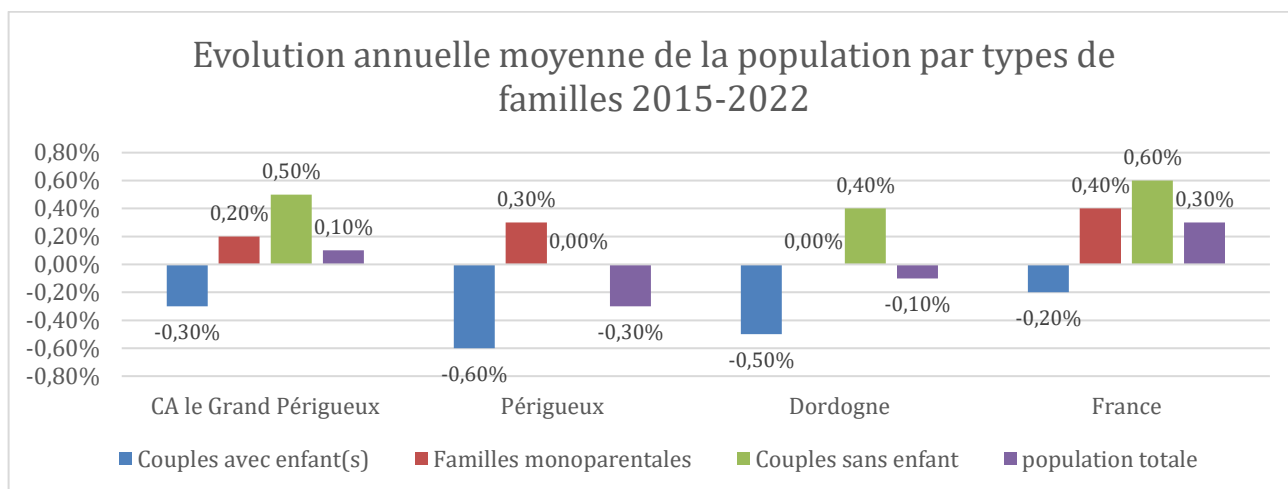
Temps de trajet moyen domicile-travail



B- Besoins des familles et ressources

✓ Familles et parentalité

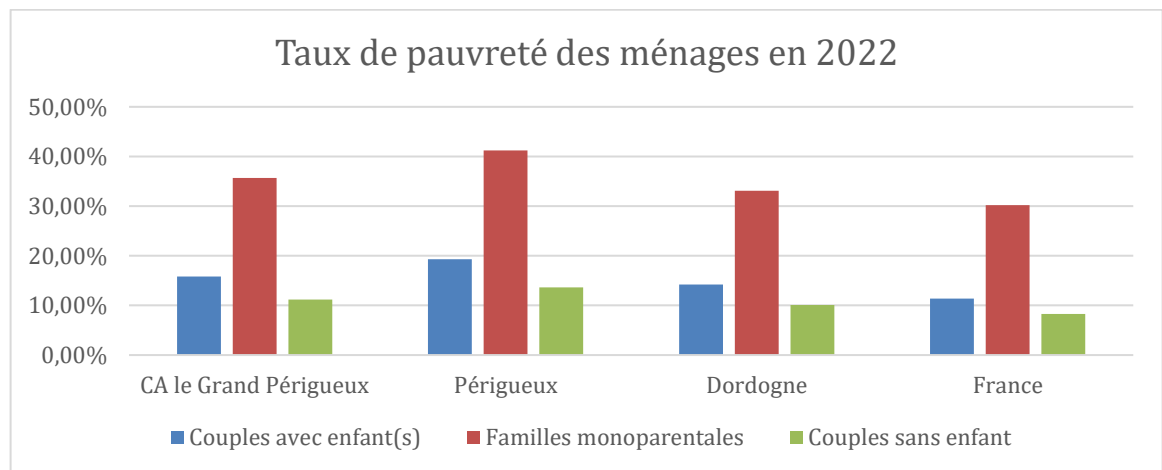
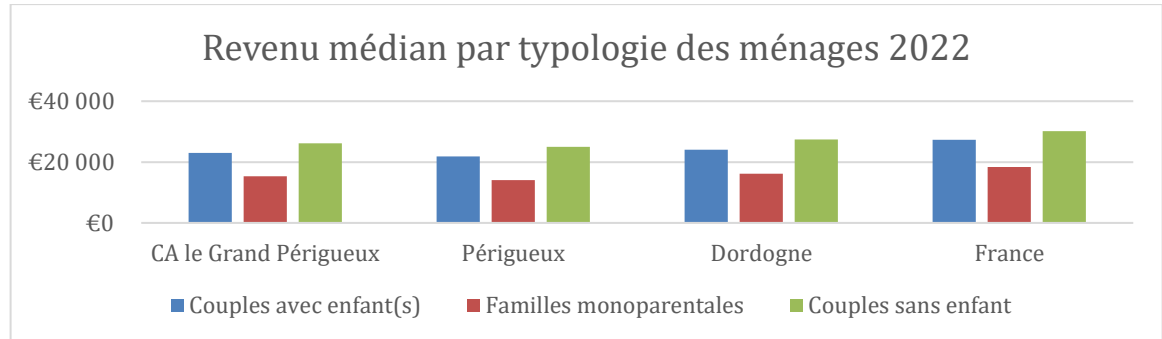
Une structure familiale qui confirme la baisse du nombre de jeunes et d'enfants sur le territoire



- ✓ 15 059 familles avec enfants de moins de 25 ans ; 1,6 enfant en moyenne par famille (vs 1,8 France).
- ✓ Une baisse significative, à toutes les échelles des couples avec enfant et une évolution notable des couples sans enfants et des familles monoparentales.

Ressources des foyers :

- ✓ Fragilités économiques : revenus médians inférieurs au national ; exposition renforcée des familles monoparentales.



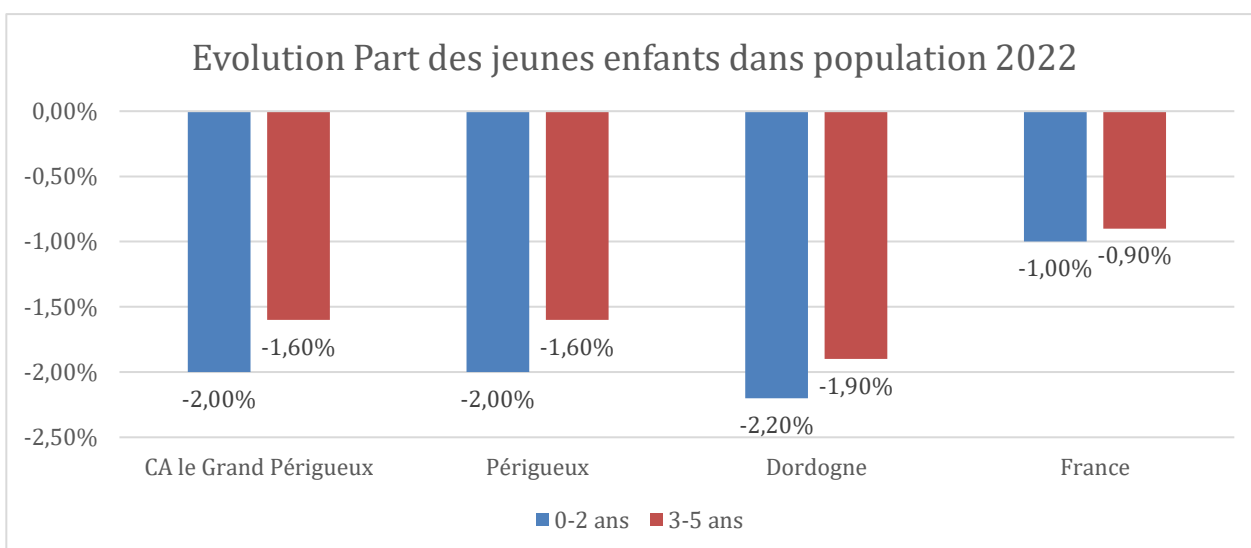
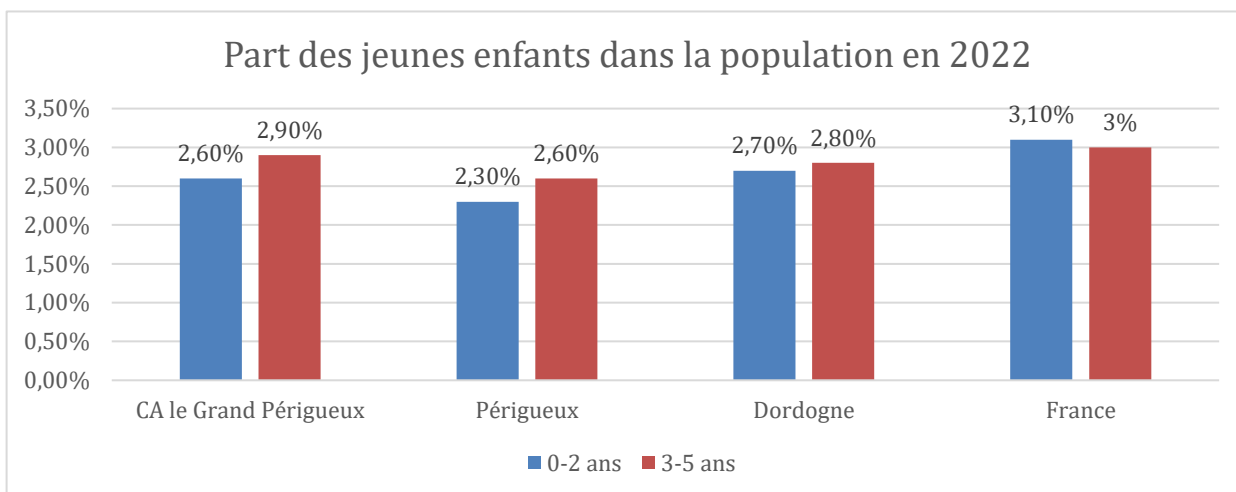
C- Petite enfance – offre et tensions

Le paysage de la petite enfance en France connaît une transformation majeure avec l'adoption de la **Loi Plein Emploi du 18 décembre 2023**, qui a instauré le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) effectif depuis le 1er janvier 2025.

Cette réforme ambitieuse vise à garantir un accès équitable et de qualité aux services d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire national et impose pour cela des objectifs aux collectivités compétentes et aux gestionnaires d'établissements.

Ils doivent être traduits dans la Convention Territoriale Globale.

- ✓ Données démographiques : une natalité décroissante
- ✓ Une proportion de jeunes enfants plus faible que sur le territoire national et une tendance en baisse plus marquée.



✓ Couverture des besoins

Offre publique : 15 établissements par le Grand Périgueux + 1 délégué = 513 places ; 2 crèches privées = 44 places.

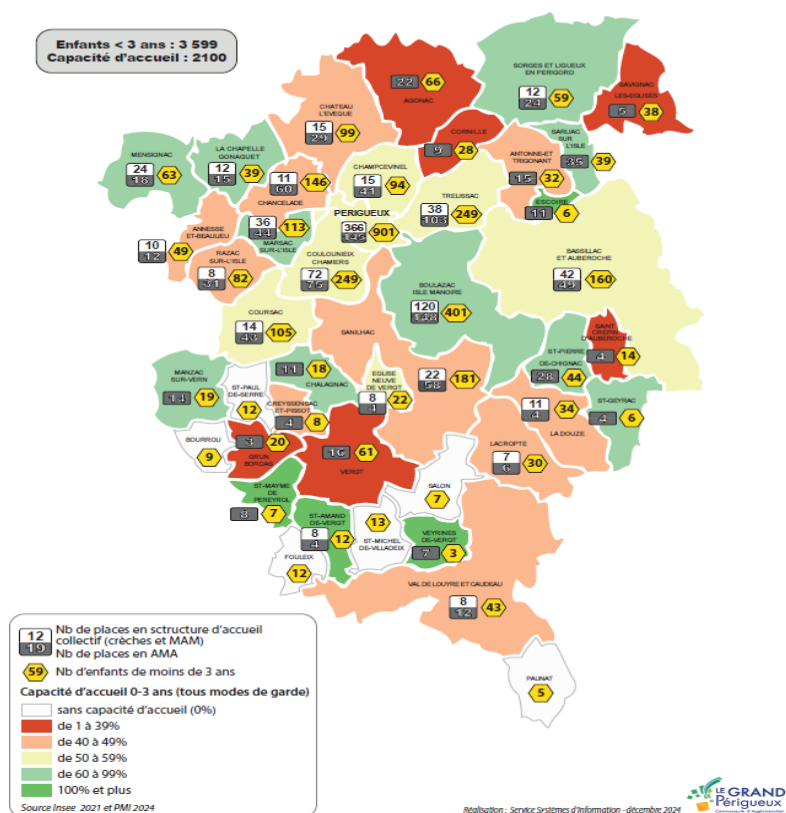
Soit un taux de couverture de 64,6% (vs 57% pour le Département) mais qui reste légèrement en deçà de l'objectif CAF de 70%.

Relais Petite Enfance (RPE) : 4 relais couvrant le territoire (Centre, Sud, Ouest, Nord).

Accueil individuel : 351 Assistantes Maternelles Agréées (AMA) (2024) pour 1 185 places ; baisse continue des AMA depuis 2017.

A noter, l'offre publique du Grand Périgueux ne représente que 29% de l'offre totale. La préservation des AMA est essentielle à la politique d'accueil.

Mode de garde des enfants de moins de 3 ans - Grand Périgueux

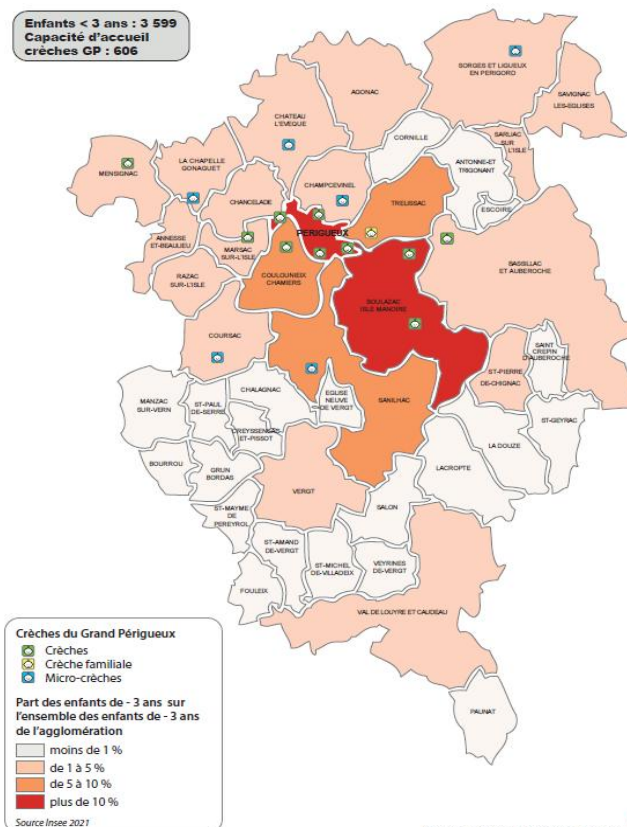


✓ Positionnement des structures

Des structures publiques positionnées proche des besoins, à l'exception de la zone sud du territoire.

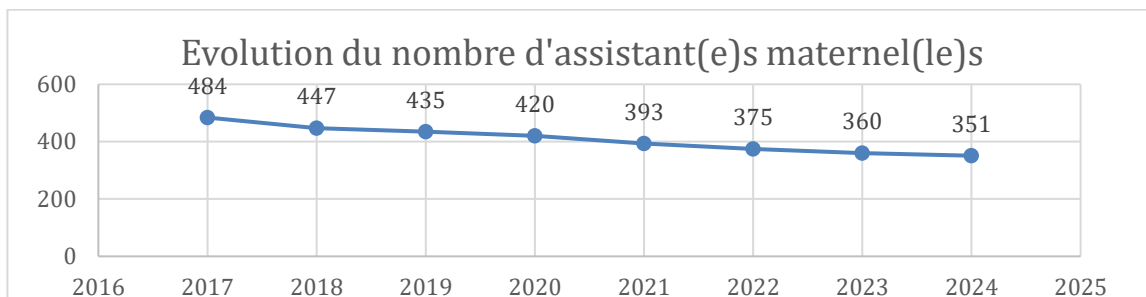
Enfants de moins de 3 ans et crèches du Grand Périgueux

Enfants < 3 ans : 3 599
Capacité d'accueil
crèches GP : 606

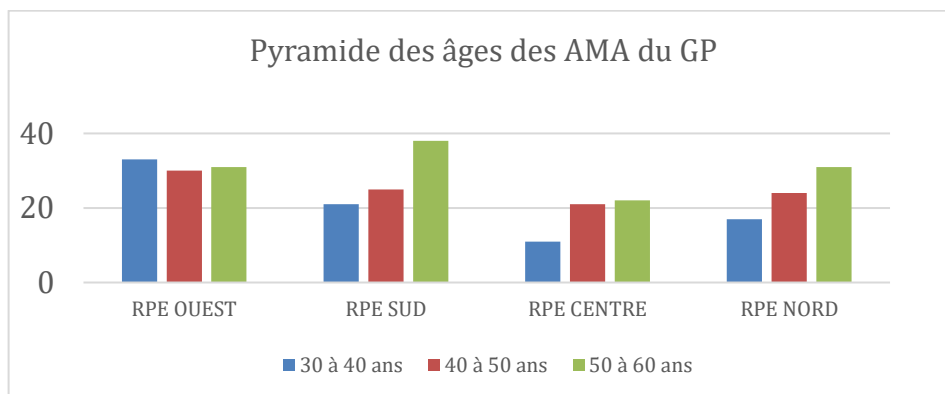


Actualisation : Service Systèmes d'Information - décembre 2024

- ✓ L'offre d'accueil individuel
 - ⇒ 1 185 places d'accueil
 - ⇒ En 2024, 351 AMA agréées recensées sur le territoire contre 393 en 2021



- ✓ Une baisse qui risque de s'accroître du fait de la pyramide des âges



- ✓ Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Depuis 2010, les assistants maternels agréés ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés « Maisons d'Assistants Maternels » (MAM). La MAM est dédiée à l'accueil de jeunes enfants.

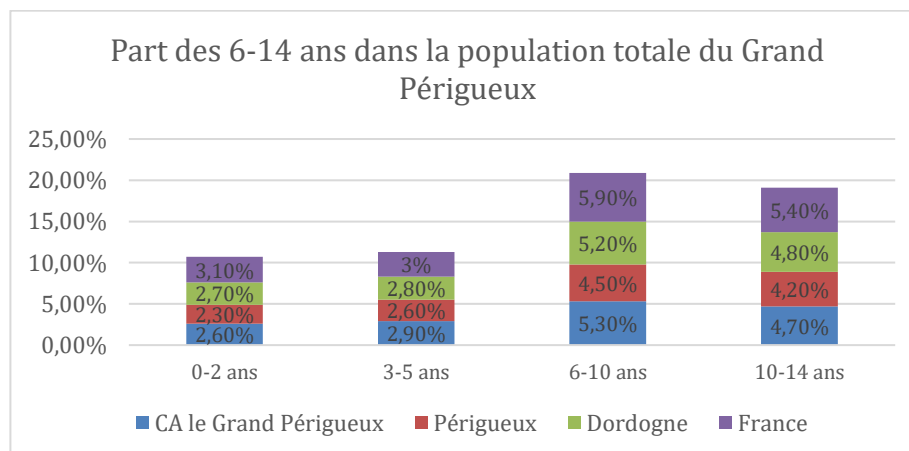
Il s'agit donc d'un groupement de plusieurs assistants maternels au sein d'un même local. Chaque assistant maternel peut accueillir jusqu'à 4 enfants selon leur agrément.

Sur le Grand Périgueux, on compte actuellement 16 MAM :

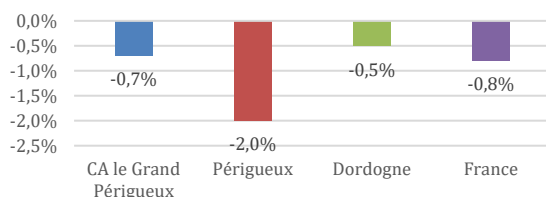
- 4 MAM sont présentes sur le territoire du RPE OUEST avec 10 AMA
- 4 MAM sont présentes sur le territoire du RPE CENTRE avec 10 AMA
- 8 MAM sont présentes sur le territoire du RPE SUD avec 17 AMA.

E- Enfance – scolarisation et ALSH

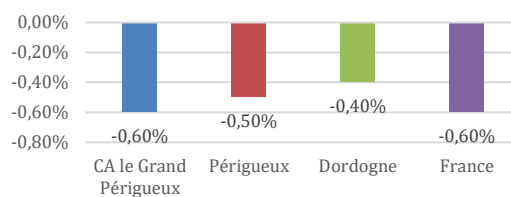
- ✓ Données démographiques
 - ⇒ Une part certaine de jeunes mais en légère diminution
 - ⇒ Baisse moyenne annuelle des 6–12 ans : –0,7% (2015–2022)
 - ⇒ Baisse plus marquée à Périgueux (–2%)
 - ⇒ Tendance équivalente à la moyenne nationale (–0,8%)



Evolution annuelle moyenne du nombre de
6-10 ans entre 2015 et 2022



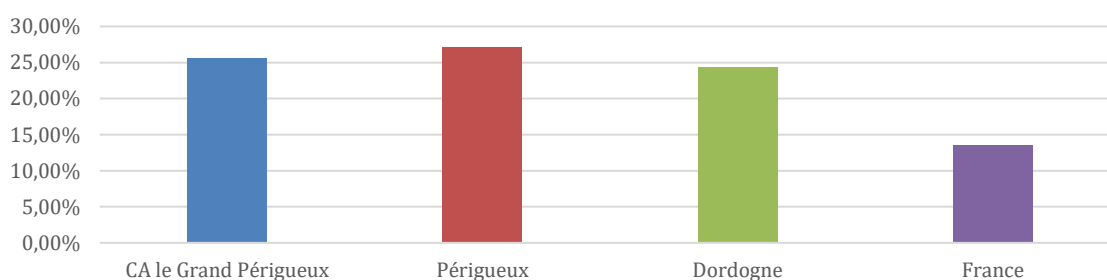
Evolution annuelle moyenne du nombre
de 11-14 ans entre 2015 et 2022



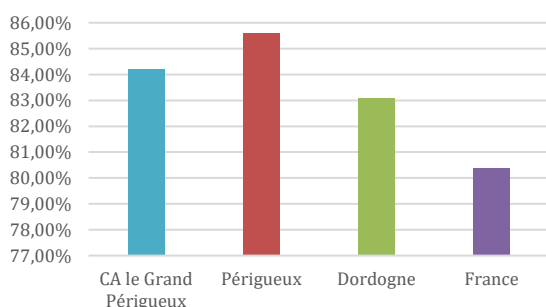
✓ Taux de scolarisation

Scolarisation supérieure à la moyenne nationale (préscolarisation des 2 ans : 25% ; 2-5 ans : 84% ; 6-10 ans : 99,3%).

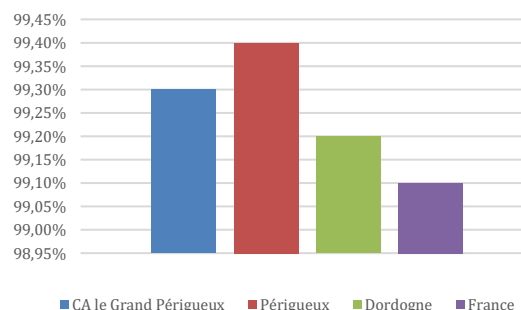
Taux de préscolarisation des 2 ans en 2022



Taux de scolarisation des 2 à 5 ans en 2022



Taux de scolarisation des 6 à 10 ans en 2022



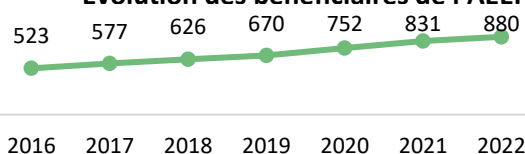
5 683 enfants de 3 à 10 ans scolarisés dans leur commune de résidence.

✓ Bénéficiaires de l'Allocation à l'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

⇒ 880 bénéficiaires de l'AEEH contre 691 en moyenne les 5 années précédentes

⇒ AEEH : 4,6% des moins de 18 ans, un taux supérieur à la moyenne départementale

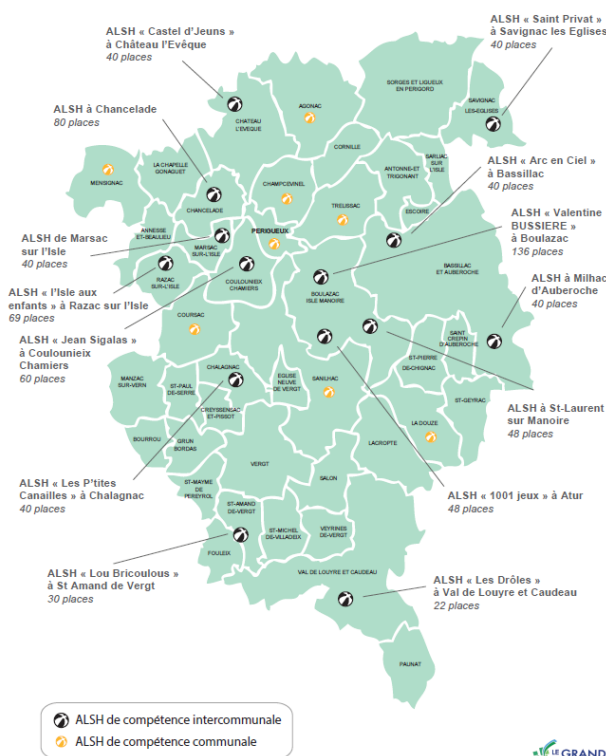
Évolution des bénéficiaires de l'AEEH



Source : CAF, 2022

- Inclusion, qualité éducative et professionnalisation
 - ✓ Priorité à l'accueil inclusif en milieu ordinaire
 - ✓ Besoins renforcés en formation et accompagnement technique
 - ✓ Difficultés de recrutement persistantes, mais en amélioration
 - ✓ Disparités selon les périodes et les zones rurales
 - ✓ Enjeu majeur : stabiliser et fidéliser les équipes
- L'offre d'accueil en Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
 - ✓ 22 ALSH (14 communautaires) – 1 503 places ;
 - ✓ Taux de remplissage ~70% ; disparités entre communes et périodes (extrascolaire > périscolaire) ;
 - ✓ Évolutions des pratiques familiales : recherche de flexibilité.

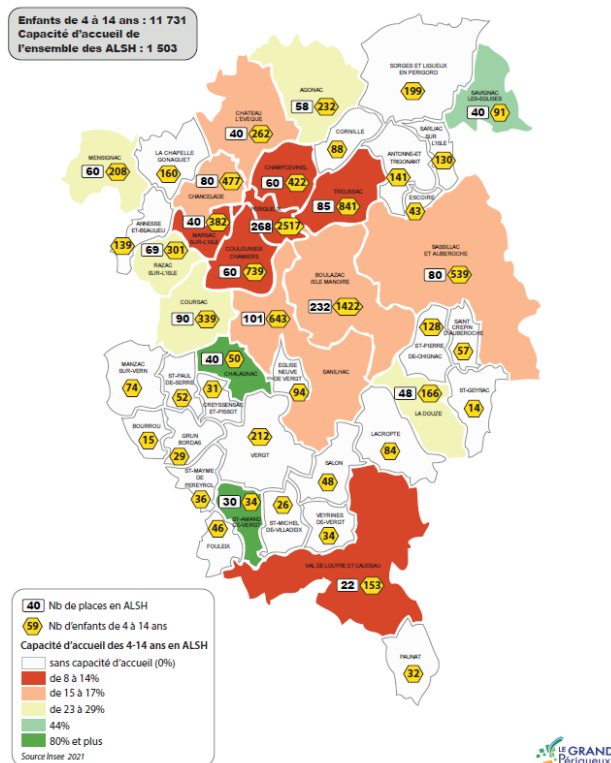
Localisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)



Répartition de l'offre :

- ✓ On constate des écarts importants sur le taux de couverture du potentiel besoin d'encadrement par commune.
- ✓ A nuancer dans l'analyse au regard du nombre d'enfants, parfois faible, ou par le fait que toutes les communes n'ont pas un ALSH sur leur territoire.

Mode de garde des 4-14 ans sur le territoire de l'Agglomération



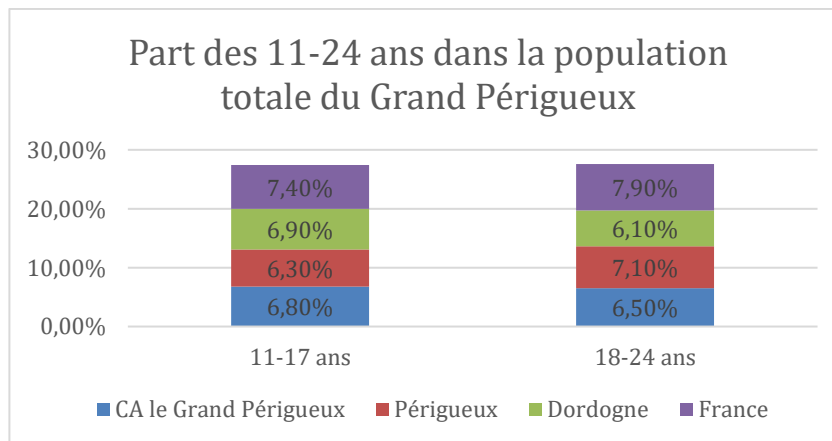
Des projets en cours :

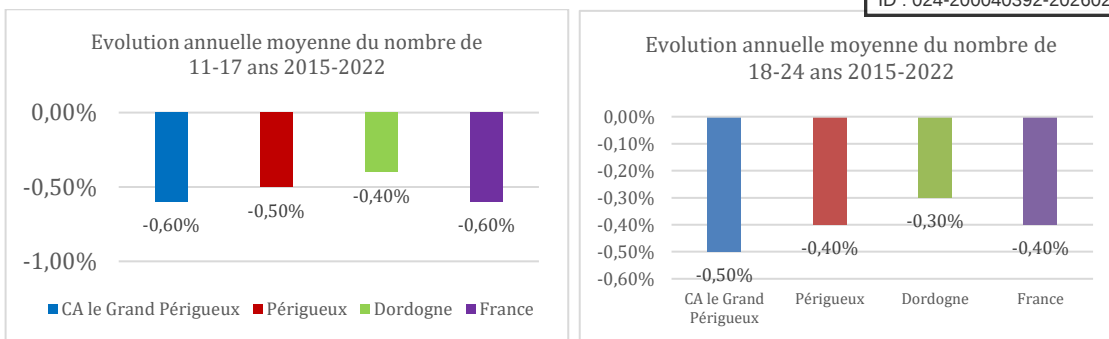
- **ALSH d'Antonne (40 places) : en travaux**
- **ALSH du Change (28 places) : démarrage des travaux en fin d'année 2025**
- **Pôle Enfance Savignac (Micro-crèche + ALSH 28 places) : lancement des travaux été 2026.**

F - Jeunesse – scolarité, insertion et revenus

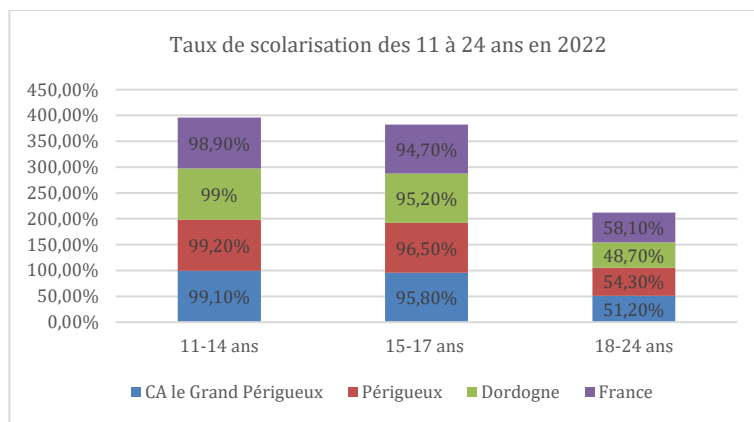
- Données démographiques :

Une jeunesse fragilisée, en légère décroissance : part des 11-24 ans en légère baisse (-0,5% pour les 11-17 ans ; -0,4% pour les 18-24 ans).

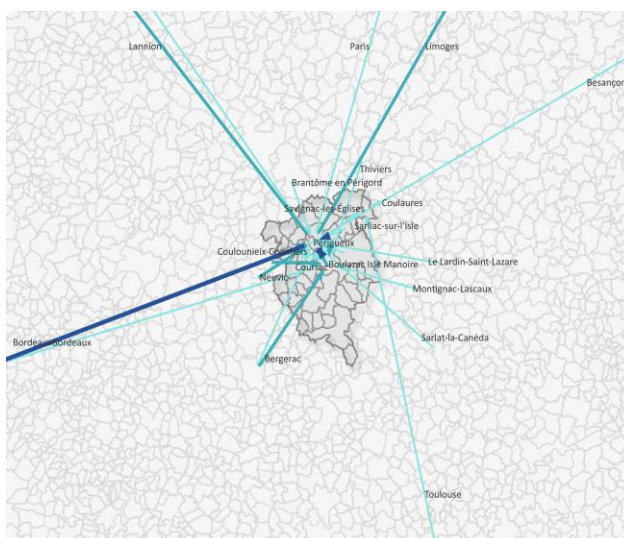




- Taux de scolarisation :
Niveau de scolarisation comparable au national



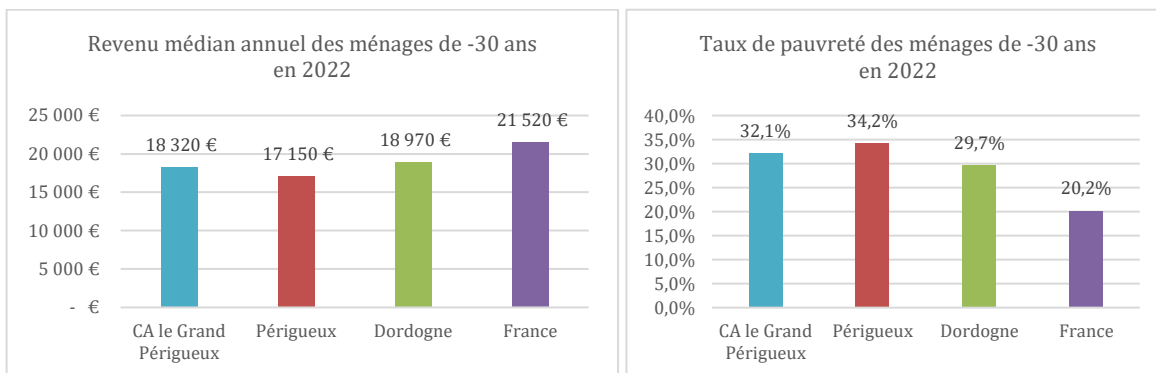
- Mobilité scolaire :
Flux sortants étudiants et pro concentrés sur la ville centre : à l'échelle du Grand Périgueux, le flux sortant de mobilité scolaire des 18-24 ans le plus élevé est enregistré pour Périgueux (535).
- Besoins d'espaces dédiés et de mobilités adaptées.



De 15 à 30
De 30 à 60
Plus de 60

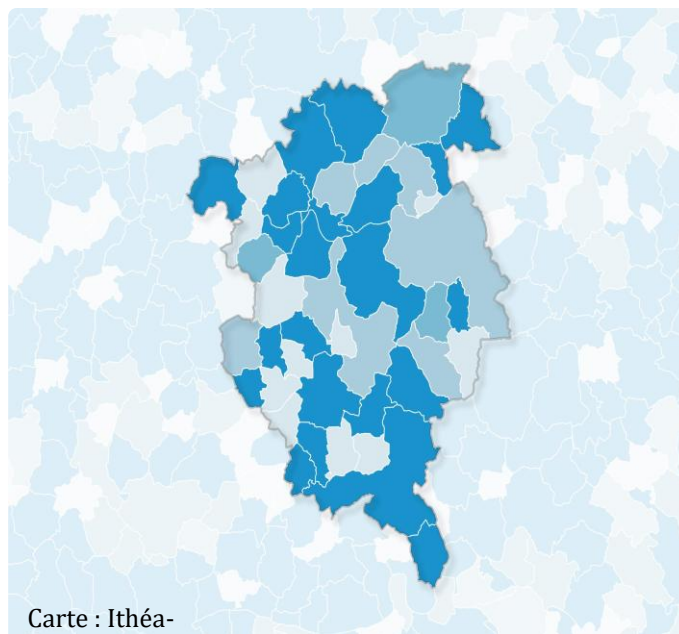
- Ressources des jeunes ménages

Revenus médians des moins de 30 ans sensiblement inférieurs au national

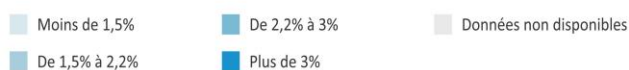


G- Accès aux droits, santé et vie locale

- Minima sociaux
 - ✓ RSA : 5 325 bénéficiaires ;
 - ✓ Disparités communales (pic à Coulounieix-Chamiers).



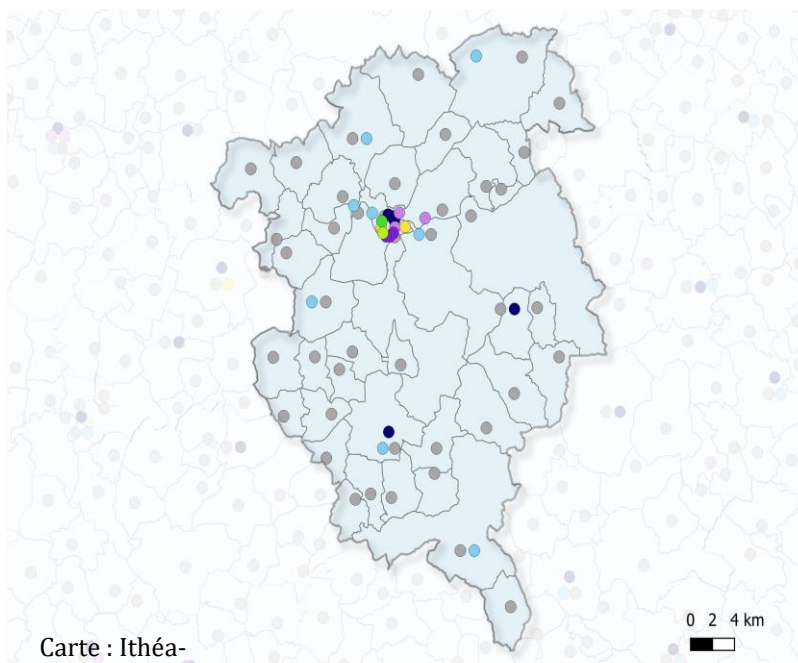
Part des ménages bénéficiaires du RSA



Source : CAF, 2022

- Les structures d'accès aux droits

- ✓ 8 Espaces France Services ; conseillers numériques en appui (Coulounieix-Chamiers associatif, Sorges, Périgueux, Boulazac)
- ✓ 10 CCAS
- ✓ 1 CIAS communautaire devenu service autonomie (aide et soin) au 1^{er} janvier 2025



Carte : Ithéa- Services d'accès aux droits

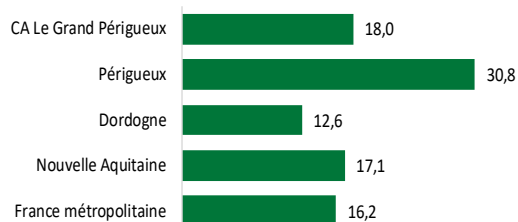
- Police, Gendarmerie
- Tribunaux
- Direction des Finances Publiques
- Réseau de proximité France Travail
- Conseil départemental d'accès au droit (CDAD)
- Implantation France Services (IFS)
- Mairie
- Bureau d'Aide Juridictionnelle (BAJ)

Source : Base Permanente des Équipements, 2023

- L'accès aux soins

Une offre comparativement meilleure qu'au niveau national. Mais une démographie vieillissante et des besoins de santé en augmentation.

Taux d'équipement en médecins généralistes pour 10 000 habitants



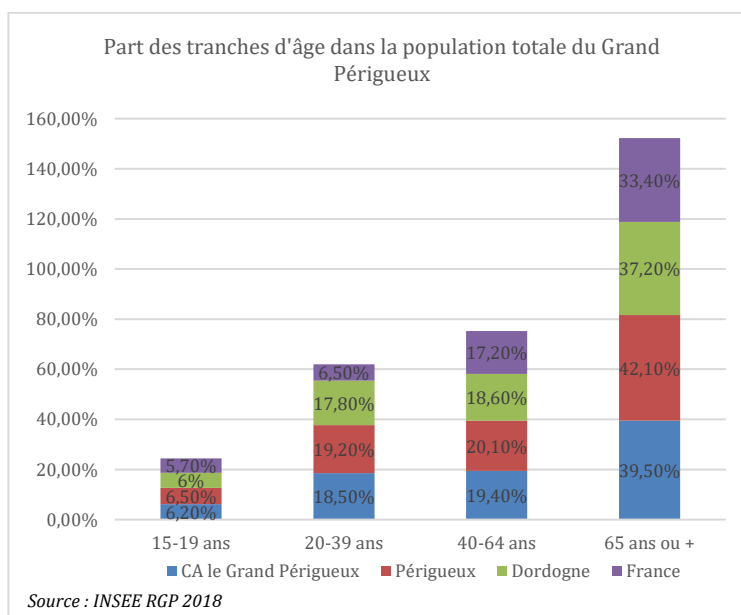
Source : SIRENE. mars 2025

- ✓ Enjeu sur la prise en charge du grand-âge et sur le remplacement des actifs, notamment chez les professionnels de santé. En effet, l'âge moyen des médecins actifs (toutes spécialités confondues) dans l'agglomération en 2022 est de 56 ans, contre 50,2 ans au niveau national. 40% d'entre eux ont déjà 60 ans et plus.
- ✓ 11% de la population sans médecin traitant.
- ✓ Des besoins de santé ++ : 22% en ALD, surmortalité cardio-vasculaire, tabagisme, troubles neuro-psychiatriques (ville centre), insuffisance de couverture vaccinale....

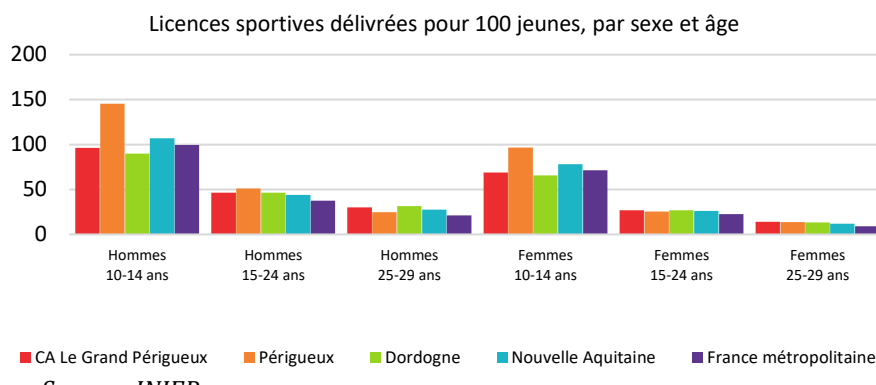
	Infirmiers, sages-f.	Masseurs-kinés	Chirurgiens- dentistes	Spécialistes	Pharmacies
CA Le Grand Périgueux	24,7	23,0	7,5	14,0	4,0
Périgueux	29,5	32,9	13,9	40,3	5,1
Dordogne	26,5	20,8	5,3	5,9	3,8
Nouvelle Aquitaine	26,0	30,1	7,0	9,7	3,9
France métropolitaine	22,6	26,8	7,4	9,8	3,7

H- Animation de la vie sociale

L'agglomération présente une structure démographique plus âgée que la moyenne nationale, avec une forte proportion de seniors vivant seuls, notamment sur la ville centre.



- Vie associative
 - ✓ 50 équipements culturels pour le Grand Périgueux
 - ✓ 37 licences sportives délivrées pour 100 jeunes de 15-24 ans à l'échelle de l'EPCI
 - ✓ Parmi les 10 142 licenciés sportifs âgés de 10 à 29 ans que compte le Grand Périgueux, 6 400 hommes et 3 742 femmes



- Les dispositifs d'actions sociale financés par la CAF sur le Grand Périgueux

- ✓ **Les centres sociaux :**

- St-Exupéry à Coulounieix-Chamiers
- Diapason à Marsac
- L'Arche à Périgueux

- ✓ **Espaces de Vie Sociale :**

- La Clé à Vergt
- Pagot et EVS gens du voyage à Coulounieix-Chamiers
- Le Clos 60 à Périgueux-Clos-Chassaing
- Bas-Toulon Gare à Périgueux

- ✓ **Les LAEP :**

- 1 au centre social de Coulounieix-Chamiers
- 3 à Périgueux : quartier Gour de L'Arche et Clos Chassaing, un associatif à St Georges

CA LE GRAND PERIGUEUX

Légende :	
Petite enfance	20 Eaje 2 dont Eaje Paje 4 Relais Petite enfance 14 Maison d'Assistantes maternelles
Enfance-jeunesse	64 Aish Périscopulaires (*) 23 Aish Extrascolaires (*) 3 Accueils ados (*) 2 PS Jeune 2 FIT
Parentalité	2 LAEP 7 CLAS 12 Reapp 1 Médiation familiale
Animation de la vie sociale	3 Centre social 3 Espaces de vie sociaux
(*) lieux Aish	

Siège

Relais Caf

France Services

	Nb	% / Pop moins de 25 ans	% / Pop totale	% / pop département
Enfants de moins de 3 ans	2 723	10%	3%	30%
Enfants de 3 à 11 ans révolus	9 083	34%	9%	26%
Enfants de 12 à 17 ans révolus	7 164	27%	7%	26%
Enfants de 18 à 24 ans révolus	7 873	29%	8%	36%
Total	26 848	100%	26%	29%
Population totale	104 024			25%

Source : Insee - RP2021

Source : Données Caf, avril 2025

4. CTG 2026-2029 : méthodologie et calendrier

Un temps de discussion a eu lieu entre le Grand Périgueux et la CAF afin de clarifier les attentes respectives de cette nouvelle convention.

En effet, le contexte local avec la présence de 2 CTG sur le territoire et le contexte politique avec des élections municipales début 2026, peuvent rendre plus complexe l'élaboration du nouveau projet.

Les volontés politiques locales actuelles tendent vers une CTG unique.

Les contraintes règlementaires de la CAF impose une contractualisation 2026-2029.
C'est ainsi que les travaux et les échanges avec les communes ont été lancés.

Phase 1 : Septembre 2025

Temps d'échange et cadrage réglementaire avec la CAF
Participation à la présentation de la CTG de la Ville de Périgueux.

Phase 2 : Novembre 2025

Présentation aux élus communaux du diagnostic de territoire actualisé en vue de définir les grands axes de travail.

Les élus souhaitent que la CTG devienne un outil stratégique permettant une simplification, une clarification, une meilleure information et un espace d'innovation.

Ils renouvellent le souhait d'une mise en commun des 2 CTG du territoire sur des points communs afin de faciliter la mise en œuvre d'une CTG unique sous l'égide de la CAF.

Phase 3 : Décembre 2025

Temps de travail avec les élus communaux, sous forme d'ateliers d'échanges afin de déterminer le plan d'actions.



Phase 4 : Janvier 2026

Proposition et échanges autour du plan d'action et déclinaison des fiches actions

Phase 5 : Février 2026

Validation et vote de la CTG 2026-2029 par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

5. Plan d'actions - 3 axes pour la CTG 2026-2029

AXE 1

Adapter l'offre
de service sur
l'ensemble du
territoire

Objectifs	N°	Actions
Améliorer l'offre d'accueil extrascolaire et périscolaire	1	Elaborer un plan « ALSH » visant à la réhabilitation de certaines structures et à améliorer l'offre sur le territoire
	2	Renforcer la communication auprès des familles et les associer à la vie des structures
Améliorer la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant	3	Poursuivre le soutien à l'accueil individuel et favoriser l'implantation des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)
	4	Elaborer un plan « crèches » visant à réhabiliter certaines structures et améliorer l'offre sur le territoire
Accompagner et valoriser les personnels de l'enfance et de la petite enfance	5	Etablir un plan de formation territoriale pour les agents de l'enfance et de la petite enfance
	6	Etudier la faisabilité d'une GPEC partagée (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)
	7	Préparer les conditions de planning communs pour les agents partagés
Améliorer l'offre d'accueil pour les personnes âgées	8	Créer un village seniors intergénérationnel en secteur rural

AXE 2

Permettre un
meilleur accès
aux droits et
aux services

Objectifs	N°	Actions
Renforcer l'inclusion dans une logique de parcours	9	Elaborer un diagnostic et un processus définissant les moyens nécessaires (humains, équipements et financiers)
	10	Adapter la formation des personnels
Améliorer l'accès à l'offre et aux droits sur l'ensemble du territoire	11	Développer l'aller vers au moyen d'un bus itinérant adapté, multi-domaines (santé, numérique, parentalité...)
	12	Etudier les conditions de mise en œuvre de pôles territoriaux d'agglomération
Développer la mobilité pour tous	13	En lien avec PériMouv, élaborer un plan d'action spécifique pour les jeunes et les seniors en milieu rural (accès à l'emploi, aux services, aux loisirs)
Contribuer à l'adaptation du logement pour tous	14	Réaliser une étude diagnostic sur le logement des jeunes
	15	Participer à l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements (vieillesse)

AXE 3

Développer la
coordination
territoriale

Objectifs	N°	Actions
Faire de la CTG un outil d'animation du territoire	16	Mettre en place une instance de coordination CTG commune
	17	Préparer avec la ville de Périgueux une CTG unique
Améliorer le partage des compétences Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	18	Elaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT) dans une logique de parcours et de passerelles
	19	Questionner le partage de compétence, s'agissant notamment de la séparation Périscolaire/Extrascolaire et de la meilleure prise en compte des 11-14 ans
Structurer une coordination des structures locales d'Animation de la Vie Sociale (AVS)	20	Mettre en place une instance de concertation et de coordination d'actions des structures menant une mission d'AVS à l'échelle du Grand Périgueux
Valoriser les équipements structurants et les passerelles territoriales comme le Silot	21	Clarifier le rôle des équipements dans la stratégie Enfance-Jeunesse
	22	Développer des projets partenariaux et intergénérationnels
	23	Développer et valoriser la participation et l'engagement des enfants et des jeunes dans la vie citoyenne

6. Fiches d'actions

Fiche action n°1

AXE 1

OBJECTIF :

Améliorer l'offre d'accueil extrascolaire et périscolaire

ACTION	Elaborer un plan « ALSH » visant à la réhabilitation de certaines structures et à améliorer l'offre sur le territoire		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE :	Service Enfance
CONSTAT	Le territoire du Grand Périgueux connaît : - une augmentation des besoins d'accueil sur les temps extrascolaires et périscolaires, - des tensions récurrentes sur les capacités d'accueil, générant des listes d'attente, - des écarts importants entre structures, tant en termes de fréquentation que de qualité d'accueil et d'adaptation des locaux. Certaines structures nécessitent : - des travaux de réhabilitation ou de mise aux normes, - une adaptation aux nouveaux usages (moins de 6 ans, inclusion, qualité d'accueil), - une réflexion sur leur positionnement territorial au regard des bassins de vie et de fréquentation.		
OBJECTIFS	• Améliorer la qualité et l'équité de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire • Adapter les capacités et les équipements aux besoins réels des familles • Anticiper les évolutions démographiques et d'usages • Hiérarchiser les priorités d'intervention (réhabilitation, évolution, création) • Construire une vision pluriannuelle de l'offre ALSH et périscolaire		
CONTRIBUTEURS	✓ Communes ✓ Directions et équipes des ALSH et du périscolaire ✓ Services techniques et patrimoine ✓ CAF ✓ Éducation nationale - SDJES ✓ Services urbanisme / prospective ✓ Partenaires institutionnels		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	○ Réalisation d'un diagnostic partagé de l'offre existante : - état des bâtiments, - capacités théoriques et fréquentation réelle, - adéquation aux besoins des familles (horaires, âges, inclusion). ○ Analyse territoriale par bassins de vie et zones de tension. ○ Identification des structures à : - réhabiliter, - adapter, - faire évoluer, - créer ou relocaliser. ○ Élaboration d'un plan ALSH pluriannuel intégrant : - un phasage des interventions, - des scénarios d'évolution de l'offre, - une estimation financière. ○ Concertation avec les communes et partenaires avant validation politique.		

CALENDRIER	⇒ 2026 : diagnostic de l'offre et état des lieux des structures ⇒ 2027 : élaboration du plan ALSH et priorisation des actions ⇒ 2027-2030 : mise en œuvre progressive des actions (réhabilitations, adaptations, évolutions)
MOYENS	• Temps agent (coordination, analyse, concertation) • Mobilisation des services techniques et patrimoine • Études techniques et diagnostics bâtiments (si nécessaire) • Appui CAF et partenaires institutionnels • Budget d'investissement (à définir selon le plan) et de fonctionnement si création de places
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Existence d'un plan ALSH formalisé et validé ✓ Nombre de structures évaluées et hiérarchisées ✓ Évolution des capacités d'accueil sur les zones en tension ✓ Diminution des listes d'attente ✓ Amélioration de la satisfaction des familles et des équipes

Fiche action n°2

AXE 1

OBJECTIF :

Améliorer l'offre d'accueil extrascolaire et périscolaire

ACTION	Renforcer la communication auprès des familles et mieux les associer		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE :	Service Enfance
CONSTAT	Le Grand Périgueux a engagé un travail structurant sur la gestion de la relation usagers, notamment à travers le site Internet et les dispositifs de traitement des demandes en ligne. Ces outils constituent un socle solide pour améliorer l'information, l'orientation et la relation avec les familles. Toutefois, leur potentiel reste à consolider et à décliner spécifiquement sur le champ de l'accueil extrascolaire et périscolaire, afin d'en faire un véritable levier de lisibilité et d'association des familles. Les familles expriment des difficultés à comprendre l'offre d'accueil existante : ○ Multiplicité des structures et des questionnaires, ○ Manque de lisibilité sur les critères d'accès, les capacités et les fonctionnements, ○ Sentiment d'injustice ou d'opacité, notamment en situation de listes d'attente. La communication actuelle est : ○ Hétérogène selon les structures, ○ Majoritairement descendante, laissant peu de place à l'expression des familles. L'association des familles aux réflexions sur l'offre reste limitée, alors qu'elle constitue un levier d'amélioration de la qualité du service et de l'acceptabilité des décisions.		
OBJECTIFS	• Rendre l'offre plus lisible, accessible et compréhensible pour les familles • Harmoniser la communication sur l'ensemble du territoire • Améliorer la relation de confiance entre familles et service public • Associer les familles aux réflexions et évolutions de l'offre • Favoriser une meilleure compréhension des contraintes et choix de gestion		
CONTRIBUTEURS	✓ Communes ✓ Directions et équipes ALSH / périscolaire ✓ Service communication du Grand Périgueux ✓ CAF ✓ Représentants de parents ✓ Éducation nationale, SDJES		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Réalisation d'un diagnostic des pratiques de communication existantes (supports, messages, canaux). Élaboration d'une stratégie de communication intercommunale enfance : ○ S'appuyer sur les outils existants de gestion de la relation usagers du Grand Périgueux, et notamment le site Internet, comme porte d'entrée privilégiée de l'offre enfance. ○ Clarifier et structurer les parcours usagers en ligne (information, demandes, orientation). ○ Articuler la communication enfance avec les dispositifs transversaux de traitement des demandes et de relation aux usagers. ○ Information claire par tranche d'âge, ○ Présentation homogène des structures et services, ○ Explication des critères d'inscription et des listes d'attente.		

	Création ou harmonisation d'outils de communication : ○ Supports numériques et papier, ○ Cartographie de l'offre, ○ FAQ à destination des familles. Mise en place de temps d'échanges avec les familles : ○ Utiliser les outils numériques existants pour recueillir les retours et attentes des familles (questionnaires, formulaires, enquêtes en ligne), ○ Réunions d'information, ○ Temps de concertation ou questionnaires, ○ Retours d'expérience. Formation et accompagnement des équipes sur la posture de communication et de relation aux familles.
CALENDRIER	⇒ 2026 : diagnostic des pratiques et définition de la stratégie de communication ⇒ 2027 : déploiement des outils harmonisés et premiers temps d'échanges familles ⇒ 2028 : confirmation, ajustement et évaluation des dispositifs
MOYENS	• Temps agent (coordination, conception, animation) • Appui du service communication • Outils numériques et supports de communication • Temps dédié des équipes pour les échanges avec les familles
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Existence d'une stratégie de communication formalisée ✓ Nombre d'outils communs déployés ✓ Taux de participation des familles aux temps d'échange ✓ Diminution des incompréhensions et réclamations liées à l'offre ✓ Amélioration du ressenti des familles (enquêtes, retours qualitatifs)

Fiche action n°3

AXE 1

OBJECTIF :

Améliorer la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil Petite Enfance

ACTION	Poursuivre le soutien à l'accueil individuel et favoriser l'implantation des MAM		
PILOTE	GRAND PERIGUEUX	SERVICE	Service Petite Enfance
CONSTAT	Face à la demande croissante des familles pour des modes d'accueil souples et à taille humaine, les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) constituent une solution intermédiaire entre l'accueil individuel au domicile et l'accueil collectif en crèche. Elles permettent aux assistants maternels de rompre l'isolement professionnel tout en offrant aux parents un cadre sécurisant et professionnalisé. Il s'agit aussi « d'endiguer » le vieillissement de la pyramide des âges chez les AMA.		
OBJECTIFS	- Diversifier l'offre d'accueil sur le territoire en favorisant l'implantation des Maisons d'Assistants Maternels (MAM). - Renforcer le maillage territorial en zones tendues ou en milieu rural. - Améliorer les conditions de travail des assistants maternels. - Offrir une alternative aux parents cherchant un accueil personnalisé (maximum 16 enfants par structure).		
CONTRIBUTEURS	✓ CAF et Services Départementaux (PMI) ✓ RPE (Grand Périgueux)		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	1 - Accompagnement technique et administratif → PMI et CAF - Mise en place d'un guichet unique d'information pour les porteurs de projet. - Aide à la rédaction du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement. - Appui à la recherche de locaux adaptés 2 - Soutien financier → CAF, questionner l'accompagnement complémentaire par le GP - Octroi possible, sous conditions, d'une aide au démarrage (investissement pour le mobilier, la sécurisation, ou le premier loyer). - Mise en relation avec la CAF pour l'obtention de la "Prime d'installation" et des subventions d'investissement. - Étude de la mise à disposition de locaux communaux à loyer modéré. 3 - Mise en réseau et formation → RPE - Intégration des MAM dans les animations des Relais Petite Enfance (RPE). - Facilitation de l'accès à la formation continue pour les professionnels exerçant en MAM. 4 - Communication → RPE - Valorisation des MAM sur le site internet de la collectivité et via les réseaux sociaux.		
CALENDRIER	⇒ 2028-2029		

MOYENS	• Soutien CAF (volet technique, conseil et financier) • Soutien PMI (Agrément – réglementation bâimentaire) • Grand-Périgueux -Accompagnement des RPE
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Quantitatifs : Nombre de MAM créées, nombre de nouvelles places d'accueil ouvertes / Amélioration de la couverture territoriale ✓ Qualitatifs : Retour de satisfaction des parents.

Fiche action n°4

AXE 1

OBJECTIF :

Améliorer la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil Petite Enfance

ACTION	Elaborer un plan « crèches » visant à réhabiliter certaines structures et améliorer l'offre sur le territoire		
PILOTE	GRAND PERIGUEUX	SERVICE	Service Petite Enfance
CONSTAT	Le Grand Périgueux fait face à un double enjeu : le vieillissement de certains bâtiments accueillant de jeunes enfants et une demande croissante des familles pour des modes de garde adaptés. Afin de maintenir l'attractivité du territoire et garantir des conditions d'accueil optimales (sécurité, confort thermique, pédagogie), une stratégie globale est nécessaire.		
OBJECTIFS	- Moderniser le parc existant : Engager des travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle. - Mettre aux normes les structures existantes : Assurer la conformité avec les dernières réglementations (accessibilité, PMI, sécurité incendie). - Optimiser la capacité d'accueil : Profiter des réhabilitations /reconstructions /constructions pour optimiser les espaces, créer de nouvelles places en adéquations avec les modes de vie des familles, les besoins sur le territoire. - Améliorer la qualité de vie au travail : Offrir aux agents de la Petite Enfance des environnements de travail améliorés et ergonomiques.		
CONTRIBUTEURS	- Institutionnels : CAF de la Dordogne (financements d'investissement), Conseil Départemental (agrément PMI), Etat (Volet réhabilitation énergétique). - Techniques : Architectes, bureaux d'études thermiques (Grand Périgueux), services techniques de l'Agglomération.		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Phase 1 : Diagnostic et État des Lieux - Audit technique des structures concernées (énergie, fluides, accessibilité). - Analyse des besoins par commune (liste d'attente, évolution démographique). - Recueil des besoins auprès des directeurs/trices de structures. Phase 2 : Programmation et Priorisation - Hiérarchisation des interventions selon l'urgence (insalubrité, consommation énergétique.....). - Définition d'un calendrier pluriannuel d'investissement (PPI) ceci en lien avec les objectifs de Grand Périgueux 2040 - Validation des orientations par les élus communautaires. Phase 3 : Montage Financier et Administratif - Sollicitation des partenaires financiers (CAF, Conseil Départemental) - Lancement des marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux. Phase 4 : Exécution et Suivi - Pilotage des chantiers (en site occupé - solutions de relogement temporaire) – - Suivi des indicateurs de performance (respect des délais et des budgets). - Services dédiés du grand Périgueux		

CALENDRIER	⇒ 2026 Lancement des diagnostics techniques et capacitaires, finalisation du plan crèches ⇒ 2027 Début des premières études de réalisation
MOYENS	– Subventions CAF – Aides possibles Etat réhabilitation énergétiques – Dotation complémentaire Grand Périgueux
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Nombre de structures réhabilitées par rapport à la cible initiale. ✓ Gain de performance énergétique (en % de réduction de consommation). ✓ Nombre de nouvelles places créées ou pérennisées. ✓ Taux de satisfaction des familles et des professionnels.

Fiche action n°5

AXE 1

OBJECTIF :

Accompagner et valoriser les personnels de l'Enfance et de la Petite Enfance

ACTION	Etablir un plan de formation territoriale pour les agents de l'enfance et de la petite enfance		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Ressources Humaines
CONSTAT	Le Grand Périgueux compte près de 300 agents dans les services enfance et petite enfance, secteurs en difficulté de recrutement et de professionnalisation. Dans le domaine de l'enfance, les agents sont le plus souvent sous statut intercommunal, c'est-à-dire en multi employeurs afin de pouvoir cumuler un équivalent temps plein. La question de la professionnalisation, de la valorisation et de l'accompagnement des professionnels dans ces domaines d'activités à forte contrainte est importante mais difficile à conduire compte tenu des emplois partagés, des taux d'encadrement à tenir.		
OBJECTIFS	– Accompagner les parcours et la reconnaissance professionnelle des agents de l'Enfance – Permettre la réalisation effective de formations professionnelles et qualifiantes aux agents – Assurer une qualité d'encadrement dans les structures (enfance et petite enfance) – Améliorer les conditions de GRH		
CONTRIBUTEURS	✓ DGA Ressources et Services ✓ Cheffe de service enfance et petite enfance du GP ✓ Réseau Des DGS et Secrétaires de Mairie ✓ CNFPT ✓ CAF (relai fonds disponibles)		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	• Solliciter les communes volontaires pour engager une telle réflexion, et constituer un groupe de travail avec des techniciens des communes et du GP et des élus • Etablir un diagnostic partagé avec les communes sur les besoins en formation des agents enfance, petite enfance. • Bâtir un plan de formation adapté et partagé • Mettre en place des BAFA de territoire		
CALENDRIER	⇒ 2026-2027		
MOYENS	○ Moyens humains pour le suivi et l'animation via la DRH du GP ○ Budget à identifier pour la formation		
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Adhésion de communes à la démarche ✓ Nombre de formations organisées		

Fiche action n°6

AXE 1

OBJECTIF :

Accompagner et valoriser les personnels de l'enfance et de la petite enfance

ACTION	Etudier la faisabilité d'une GPEC partagée (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)		
PILOTE	GRAND PERIGUEUX	SERVICE	Ressources Humaines
CONSTAT	Le Grand Périgueux compte près de 500 agents. 300 agents sont dans les services enfance et petite enfance, secteurs en difficulté de recrutement et de professionnalisation. Dans le domaine de l'enfance, les agents sont le plus souvent sous statut intercommunal, c'est-à-dire en multi employeurs afin de pouvoir cumuler un équivalent temps plein. Les communes ont-elles mêmes des besoins de recrutement, parfois sur les mêmes profils, et entrent en « concurrence » avec le GP.		
OBJECTIFS	- Anticiper les besoins en compétences et en effectifs - Accompagner les parcours professionnels et leur reconnaissance - Améliorer la qualité de la GRH		
CONTRIBUTEURS	- DGA Ressources et Services - Cheffe de service enfance et petite enfance du GP - Réseau Des DGS et Secrétaires de Mairie - CDG24		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	- Solliciter les communes volontaires pour engager une telle réflexion, et constituer un groupe de travail avec des techniciens des communes et du GP et des élus - Consulter pour s'adjoindre un AMO spécialisé sur les questions de GPEC - Etablir un diagnostic partagé avec les communes sur les besoins pour orienter le projet de GPEC sur un segment d'effectifs (à titre d'expérimentation l'enfance), ou non. - Construire et proposer les modalités de la mise en œuvre de la GPEC.		
CALENDRIER	⇒ 2027-2029		
MOYENS	- Moyens humains pour le suivi et l'animation via la DRH du GP - Prévoir un AMO - Budget à identifier pour les études		
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Adhésion de communes à la démarche ✓ « Recrutement » de l'AMO ✓ Approbation de la GPEC		

Fiche action n°7

AXE 1

OBJECTIF :

Accompagner et valoriser les personnels de l'enfance et de la petite enfance

ACTION	Préparer les conditions de planning communs pour les agents partagés (statut « interco »)		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Enfance et Ressources Humaines
CONSTAT	Le fonctionnement actuel des services enfance repose en partie sur des agents intercommunaux intervenant sur plusieurs structures (ALSH, périscolaire). Si cette organisation permet de répondre à certains besoins de service, elle génère également : ○ des emplois du temps fragmentés, parfois construits dans l'urgence, ○ un manque de lisibilité pour les agents comme pour les équipes de direction, ○ des difficultés à concilier vie professionnelle et personnelle, ○ un sentiment de manque de reconnaissance et de projection professionnelle. Ces organisations peuvent fragiliser : ○ la qualité de vie au travail, ○ la stabilité des équipes, ○ et, indirectement, la qualité de l'accueil proposé aux enfants. Il apparaît nécessaire de préparer les conditions d'une organisation plus anticipée, concertée et sécurisée des plannings pour les agents intercommunaux.		
OBJECTIFS	– Améliorer les conditions de travail des agents intercommunaux – Donner de la lisibilité et de la stabilité aux plannings – Valoriser les agents partagés en reconnaissant la spécificité de leur poste – Faciliter la coordination entre structures et directions – Sécuriser les parcours professionnels et favoriser la fidélisation		
CONTRIBUTEURS	✓ Service Ressources Humaines ✓ Directions ALSH, périscolaire et petite enfance ✓ Agents intercommunaux concernés ✓ Communes ✓ Représentant·e·s du personnel		
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	○ Réalisation d'un état des lieux des agents intercommunaux : - Missions, - Quotités de travail, - Structures concernées, - Contraintes existantes. ○ Analyse des pratiques actuelles de construction des plannings et des points de tension. ○ Définition de principes communs de planification, partagés à l'échelle intercommunale : - Anticipation des besoins, - Règles de priorisation, - Équilibre des temps de travail. ○ Expérimentation de plannings communs ou coordonnés sur un périmètre identifié. ○ Concertation avec les agents concernés et ajustements progressifs. ○ Formalisation d'un cadre de référence pour les plannings des agents intercommunaux.		

CALENDRIER	⇒ 2027 : état des lieux et diagnostic partagé ⇒ 2028 : définition des principes et premières expérimentations ⇒ 2029 : ajustements, formalisation et généralisation progressive
MOYENS	• Temps agent (coordination, concertation, analyse) • Mobilisation du service RH • Temps de travail des directions et des agents concernés • Outils de planification et de suivi
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Existence d'un cadre commun de planification formalisé ✓ Nombre d'agents bénéficiant de plannings coordonnés ✓ Amélioration de la lisibilité des emplois du temps ✓ Diminution des ajustements de dernière minute ✓ Amélioration du ressenti des agents (retours qualitatifs, échanges RH)

Fiche action n°8

AXE 1

OBJECTIF :

Accompagner le bien vieillir

ACTION	Créer un village séniors intergénérationnel en secteur rural		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Direction générale
CONSTAT	Sur le territoire du Grand Périgueux, la tendance au vieillissement de la population est marquée, avec une part de la population âgée de plus de 75 ans plus importante de plus de 2 points que la moyenne en France. Dans le même temps, et malgré le déploiement important du CIAS du GP pour le maintien à domicile, le parc d'EHPAD du territoire est vieillissant, et le GP présente un taux de places inférieur à la moyenne nationale.		
OBJECTIFS	Créer un village séniors intergénérationnel pour un accueil de qualité, constituer d'un EHPAD, d'une micro-crèche, d'une RPA, au cœur de village de Vergt, tourné vers les services de proximité.		
CONTRIBUTEURS	• DGA Ressources et Services • Directrice CIAS • Cheffe de service Politique de la ville, Santé • ARS • Conseil Départemental • CAF • CARSAT		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	✓ Une étude de faisabilité est déjà faite par le Grand Périgueux, en partenariat étroit avec l'ARS et le CD24 ✓ Lancement d'un appel à projet par les autorités de tutelle (ARS et CD24) ✓ Réponse à l'appel à projet par le Grand Périgueux avec l'appui d'un AMO ✓ Engagement des procédures de consultation pour les phases d'études programmatiques puis de travaux ✓ En parallèle, préparation des conditions de mise en exploitation (structure, organisation, financement) sous gouvernance principale des élus du GP		
CALENDRIER	⇒ 2030 : possible livraison de l'EHPAD si l'appel à projet est lancé début 2026.		
MOYENS	• Moyens humains de préparation et de suivi de l'opération • Budget d'investissement • Soutien à la structure de gestion		
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Lancement de l'appel à projet avec consolidation des places d'EHPAD. ✓ Attribution du projet au GP ✓ Lancement des phases d'études et des travaux. ✓ Préparation organisationnelle de la structure gestionnaire		

Fiche action n°9

AXE 2

OBJECTIF :

Renforcer l'inclusion dans une logique de parcours

ACTION	Elaborer un diagnostic et un processus définissant les moyens nécessaires (humains, équipements et financiers)		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Direction des Solidarités
CONSTAT	Le territoire du Grand Périgueux est confronté à des besoins croissants en matière d'inclusion, concernant à la fois : ○ Des publics en situation de vulnérabilité sociale, ○ Des enfants et jeunes porteurs de handicap, ○ Leurs familles, confrontées à des parcours complexes et parfois discontinus. Les constats partagés font apparaître : ○ Une multiplicité d'acteurs et de dispositifs, ○ Une offre existante parfois méconnue ou peu lisible, ○ Des réponses hétérogènes selon les structures et les territoires, ○ Des difficultés à assurer une continuité de parcours, notamment entre les différents temps de vie (périscolaire, extrascolaire, jeunesse). Il n'existe pas, à ce jour, de diagnostic global et partagé permettant d'objectiver : ○ Les besoins, ○ Les moyens mobilisés, ○ Les freins à l'inclusion, ○ Et les leviers d'amélioration à l'échelle intercommunale.		
OBJECTIFS	• Disposer d'un état des lieux partagé de l'inclusion sociale et du handicap sur le territoire • Identifier les besoins des publics et des familles dans une logique de parcours • Clarifier les rôles et complémentarités entre acteurs • Définir les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers) pour renforcer l'inclusion • Poser les bases d'une stratégie intercommunale d'inclusion cohérente et progressive		
CONTRIBUTEURS	✓ Communes ✓ Direction Solidarité ✓ CAF ✓ Éducation nationale ✓ MDPH ✓ Associations spécialisées (handicap, inclusion sociale) ✓ Structures médico-sociales ✓ Familles et usagers (selon modalités adaptées) ✓ PRH		

MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Réalisation d'un état des lieux de l'existant : ○ Dispositifs et actions existantes, ○ Moyens humains mobilisés, ○ Équipements et adaptations disponibles, ○ Modalités d'accompagnement des publics. Analyse des parcours des usagers : ○ Identification des ruptures, ○ Articulation entre les temps et les structures, ○ Freins rencontrés par les familles. Recueil des besoins : ○ Professionnels, ○ Partenaires, ○ Familles (entretiens, questionnaires, temps d'échange). Élaboration d'un diagnostic partagé, intégrant : ○ Inclusion sociale, ○ Accueil des publics porteurs de handicap, ○ Enjeux territoriaux et organisationnels. Définition d'un processus cadre précisant : ○ Les principes d'inclusion, ○ Les conditions de mise en œuvre, ○ Les moyens nécessaires (RH, équipements, finances). Restitution et validation collective du diagnostic.
CALENDRIER	⇒ 2027 : état des lieux et recueil des données ⇒ 2028 : analyse des parcours et élaboration du diagnostic partagé ⇒ 2029 : définition du processus et priorisation des actions à engager
MOYENS	• Temps agent (coordination, diagnostic, animation partenariale) • Mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs • Appui méthodologique • Outils de recueil et d'analyse des données
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Existence d'un diagnostic inclusion formalisé et partagé ✓ Nombre d'acteurs associés à la démarche ✓ Identification claire des besoins et des leviers d'action ✓ Formalisation d'un processus cadre d'inclusion ✓ Utilisation du diagnostic comme base des fiches actions suivantes

Fiche action n°10

AXE 2

OBJECTIF :

Renforcer l'inclusion dans une logique de parcours

ACTION	Adapter la formation des personnels		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Enfance et Petite Enfance
CONSTAT	Le diagnostic territorial de la CTG a mis en évidence un possible sentiment d'insécurité des équipes face au handicap, pouvant freiner l'accueil des enfants. Pour assurer une réelle logique de parcours, il est important que l'enfant et sa famille rencontrent des professionnels formés, quel que soit le mode d'accueil ou l'âge de l'enfant.		
OBJECTIFS	1. Identifier les besoins de formation spécifique par structure 2. Développer un socle commun de compétences sur la question du handicap et l'inclusion (posture professionnelle, cadre réglementaire) 3. Mettre en place des modules techniques (gestion des troubles du comportement, aménagement de l'espace, communication gestuelle...) 4. Créer une culture commune entre les secteurs de la petite enfance et de l'enfance afin de faciliter les éventuelles transitions.		
CONTRIBUTEURS	• Grand Périgueux : service des Ressources Humaines, référentes inclusion et santé • CNFPT et Organismes de formations spécialisés • Partenaires : CAF Dordogne, Département (PMI...), partenaires spécialisés relevant du champ du handicap (CAMSP – CHP) • Professionnelle spécialisée en APP		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	1. <u>Diagnostic</u> : recensement de formations déjà suivies par les agents et de leurs attentes futures 2. <u>Ingénierie</u> : Construction d'un plan de formation en lien avec les partenaires (CNFPT, organismes spécialisés.) 3. <u>Déploiement</u> : Organisation des sessions de formations ou journées pédagogiques – mise en place généralisée de groupes d'analyse de pratiques		
CALENDRIER	⇒ 2026 : Phase de diagnostic ⇒ 2027-2028 : Construction d'un plan de formation puis mise en oeuvre ⇒ 2029 : Analyse – Evaluation et ajustement		
MOYENS	• Humains : RH ; référents inclusions • Partenaires : CAF – PMI – EN – structures Spécialisées (CAMPS – PCO – SESSAD.....) • Financiers : mobilisation des fonds de formation (CNFPT, Bonus inclusion CAF.....)		
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ <u>Quantitatifs</u> : Nombre d'enfants accueillis par an (bénéficiant de l'AEEH ou en situation de fragilité) ✓ <u>Qualitatifs</u> : Niveau de confiance ressenti par les professionnels (auto-évaluation post formation) – Taux de satisfaction des familles		

Fiche action n°11

AXE 2

OBJECTIF :

Améliorer l'accès à l'offre et aux droits sur l'ensemble du territoire

ACTION	Développer l'aller vers au moyen d'un bus itinérant adapté, multi-domaines (santé, numérique, ...)		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Direction ressources, services et solidarités
CONSTAT	Le territoire du Grand Périgueux se caractérise par une proportion significative de communes rurales, parfois éloignées des pôles de centralité et des services structurants. Malgré l'existence de dispositifs et de services publics sur le territoire, plusieurs constats partagés par les élus et les acteurs locaux mettent en évidence un éloignement géographique et fonctionnel des services publics et administratifs, des difficultés de mobilité (personnes âgées, publics précaire, personnes sans véhicule, en rupture de droits...), une fracture numérique persistante : manque d'équipement, de compétences numériques ou de connexion stable ; un non-recours aux droits encore trop important, un isolement social et un manque de lieux de médiation et d'information dans certaines communes rurales. Ces constats soulignent la nécessité de développer des modalités d'intervention complémentaires, innovantes et de proximité, afin de garantir l'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire intercommunal. Les élus locaux ont exprimé un besoin de solutions souples, visibles et mutualisées.		
OBJECTIFS	– Garantir un accès équitable, lisible et facilité aux services publics, sociaux et numériques pour l'ensemble des habitants du Grand Périgueux, en particulier dans les communes rurales. – Aller au-devant des publics éloignés des services. – Lutter contre le non-recours aux droits et aux dispositifs existants – Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et numériques. – Renforcer le lien social et la présence institutionnelle sur le territoire. – Soutenir les élus locaux dans l'animation, l'information et l'accompagnements de leurs administrés.		
CONTRIBUTEURS	✓ Grand Périgueux et satellites (Périmouv, Mission locale, CIAS...) ✓ Communes et CCAS ✓ Partenaires : CAF Dordogne/MSA, ARS, Département (PMI...), Etat et dispositifs France Services, tissu associatif local ? AFAC 24 ✓ Structures AVS		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	• Acquisition et aménagement d'un véhicule • Concertation/coordination Communes/Grand Périgueux/Partenaires • Association des partenaires institutionnels selon les thématiques abordées • Définition d'un planning de tournées régulières, garantissant la lisibilité et la continuité du service • Mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire (médiation sociale, accompagnement administratif et numérique, conducteur-trice) • Implantation du bus sur des lieux accessibles et identifiés par les communes		

CALENDRIER	⇒ 2026 : étude de besoins en concertation avec les communes et élaboration du plan d’actions ⇒ 2027-2028 : déploiement du dispositif ⇒ 2029 : évaluation et ajustements
MOYENS	• Moyens humains : coordination intercommunale du dispositif, intervenants partenaires, agents intercommunaux dédiés à l’accueil, la médiation et l’accompagnement. • Moyens financiers : budget intercommunal, cofinanceurs (CAF, MSA, Etat...), appels à projets nationaux et européens. • Moyens matériels : véhicules aménagé et équipé (bureaux, équipements numériques, espaces amovibles à équiper en fonction du service proposé), supports de communication institutionnels (campagne de communication dans les communes accueillantes, visuel du véhicule), équipements informatiques sécurisés (connexion internet, point d’accès...)
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Nombre de communes desservies ✓ Nombre de passages et de permanences ✓ Fréquentation ✓ Nature des demandes traitées ✓ Taux de satisfaction des usagers et des communes ✓ Impact sur l’accès aux droits et aux services ✓ Retours des élus et partenaires

Fiche action n°12

AXE 2

OBJECTIF :

Améliorer l'accès à l'offre et aux droits sur l'ensemble du territoire

ACTION	Etudier les conditions de mise en œuvre de pôles d'agglomération		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Direction Générale
CONSTAT	L'agglomération du GP est très étendue, avec 43 communes diverses, urbaines et d'autres plus rurales, une population à la démographie vieillissante, rendant difficile l'accès aux services, voire la connaissance de ces services et l'identification du GP.		
OBJECTIFS	✓ Faciliter l'accès aux services du Grand Périgueux ✓ Créer de la proximité avec les usagers ✓ Identifier le GP		
CONTRIBUTEURS	• Direction de l'administration générale • CODIR et réseau des DGS et Secrétaires de Mairie		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	✓ Constituer un COPIL pour fixer les objectifs et l'agenda de travail ✓ Créer un groupe projet associant des représentants (techniciens et élus) des territoires plus éloignés du cœur de l'agglomération ✓ Le groupe projet travaille à l'identification de la nature des besoins, les conditions de réponse à ces besoins au sein de pôles décentralisés, intégrant la quantification et la localisation de ces pôles, les moyens humains et financiers pour les faire fonctionner. ✓ Proposer les résultats de cette étude au COPIL		
CALENDRIER	⇒ 2028-2029		
MOYENS	• Moyens humains • Bureau d'études ?		
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Constitution des groupes de travail ✓ Livraison de l'étude d'impact au COPIL		

Fiche action n°13

AXE 2

OBJECTIF :

Développer la mobilité pour tous

ACTION	Elaborer un plan d'action, en lien avec Périmouv, spécifique pour les jeunes et les seniors en milieu rural (accès à l'emploi, aux services, aux loisirs)		
PILOTE	Périmouv	SERVICE	Périmouv
CONSTAT	La Convention Territoriale Globale du Grand Périgueux vise à réduire les inégalités sociales et territoriales et à améliorer l'accès aux droits et aux services pour l'ensemble des habitants. Sur le territoire, les communes rurales sont confrontées à des problématiques spécifiques de mobilité, qui constituent un frein majeur à l'accès aux services publics et sociaux, à l'emploi et à la formation, aux équipements, aux loisirs et à la vie sociale. Les constats partagés mettent en évidence une dépendance accrue à la voiture individuelle des difficultés de mobilité particulièrement marquées pour les jeunes (absence de permis, précarité, insertion professionnelle) et les seniors (perte d'autonomie, isolement), un non-recours aux droits et aux services en lien direct avec l'éloignement géographique, une méconnaissance des solutions existantes, notamment celles portées par Périmouv.		
OBJECTIFS	• Identifier les besoins spécifiques de mobilité des jeunes et des seniors en milieu rural ; • Lever les freins liés à la mobilité dans les parcours d'insertion, d'accès aux droits et de maintien de l'autonomie ; • Déployer des actions d'accompagnement individuel et collectif à la mobilité ; • Structurer un plan d'actions partenarial en lien avec Périmouv ; • Améliorer la lisibilité et l'appropriation des dispositifs existants.		
CONTRIBUTEURS	✓ Grand Périgueux et Périmouv, CIAS ✓ CAF de la Dordogne ✓ Communes et CCAS ✓ Mission Locale ✓ France Travail ✓ Conseil Départemental ✓ Etat (SDJES) ✓ Région Nouvelle Aquitaine ✓ Associations jeunesse et seniors		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	• Animation et expertise mobilité : Périmouv • Concertation avec les communes les CCAS, les AVS, le CIAS, la mission locale • Articulation avec les dispositifs existants (France Services, Mission Locale, services jeunesse et seniors) • Déploiement d'actions au plus près des habitants (permanences, ateliers, actions mobiles)		

CALENDRIER	⇒ 2027 : diagnostic et élaboration du plan d'actions ⇒ 2028-2029 : déploiement des actions ⇒ 2029 : évaluation et ajustements.
MOYENS	• Moyens humains : conseillers mobilité Périmouv, agents CIAS et Mission Locale, intervenants partenaires • Moyens financiers : financements Grand Périgueux et Périmouv, CAF, co-financements partenaires et appels à projets • Moyens matériels : espaces communaux et intercommunaux mis à disposition pour des permanences d'accueil, supports d'information et outils pédagogiques, support de présentation des solutions de mobilité existantes ou expérimentales, stratégie de communication et support institutionnels.
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Nombre de jeunes et de seniors accompagnés ✓ Nombre d'actions collectives réalisées ✓ Taux de recours aux dispositifs de mobilité ✓ Accès facilité à l'emploi, aux services et aux loisirs ✓ Niveau de satisfaction des bénéficiaires ✓ Réduction du non-recours aux droits.

Fiche action n°14

AXE 2

OBJECTIF :

Contribuer à l'adaptation du logement pour tous

ACTION	Réaliser une étude diagnostic sur le logement des jeunes		
PILOTE	Grand Périgueux/CAF	SERVICE	Cohésion Territoriale, Service Habitat
CONSTAT	Le logement constitue un levier essentiel de l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne des jeunes. Sur le territoire du Grand Périgueux, les jeunes (16-30 ans) sont confrontés à des difficultés d'accès et de maintien dans le logement : inadéquation de l'offre, coût du logement, précarité des situations professionnelles, mobilité contrainte, méconnaissance des dispositifs existants ou encore problématiques spécifiques liées à la décohabitation, à la formation ou à l'emploi. Dans un contexte de transitions démographiques, sociales et économiques, et au regard des orientations nationales et locales en matière d'habitat inclusif et d'adaptation du logement pour tous, il apparaît nécessaire de disposer d'un diagnostic partagé, objectivé et territorialisé sur la situation du logement des jeunes. Cette étude s'inscrit pleinement dans les ambitions de la CTG du Grand Périgueux, en renforçant la cohérence des politiques publiques locales et en favorisant une approche partenariale et transversale du logement.		
OBJECTIFS	- Analyser l'offre de logements existante à destination des jeunes (logement social, privé, résidences spécifiques, hébergement temporaire, solutions alternatives) - Identifier les besoins, attentes et difficultés des jeunes en matière de logement (accessibilité financière, localisation, typologie, accompagnement) - Étudier les parcours résidentiels des jeunes et les ruptures éventuelles - Recenser les dispositifs, acteurs et politiques publiques existants sur le territoire - Produire des préconisations opérationnelles et stratégiques pour alimenter les orientations futures de la CTG et des politiques locales de l'habitat		
CONTRIBUTEURS	✓ Grand Périgueux ✓ CAF de la Dordogne ✓ Communes ✓ Bailleurs sociaux ✓ Mission Locale ✓ Structures jeunesse et insertion ✓ Services de l'État ✓ Associations œuvrant dans le champ du logement et de l'accompagnement social		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	- Analyse de données existantes (INSEE, PLH, SIAO, CAF, bailleurs, observatoires) - Entretiens et/ou groupes de travail avec les acteurs locaux (collectivités, CAF, bailleurs sociaux, associations, Mission Locale, structures jeunesse et jeunes) - Recueil de la parole des jeunes (questionnaires, entretiens, ateliers participatifs) - Cartographie de l'offre et des besoins - Élaboration d'un rapport de diagnostic et de préconisations		

CALENDRIER	⇒ 2025 : lancement de cadrage de l'étude ⇒ 2025-2026 : phase de diagnostic et recueil des données ⇒ 2026 : analyse, restitution et préconisations ⇒ 2027-2029 : déroulement du plan d'action
MOYENS	✓ Moyens humains : service habitat du Grand Périgueux, recours à un prestataire externe (bureau d'études) ✓ Moyens financiers : Budget du Grand Périgueux
INDICATEURS DE RESULTATS	• Diagnostic finalisé et validé par le comité de pilotage • Nombre d'acteurs et de jeunes associés à l'étude • Production de préconisations opérationnelles • Intégration des résultats dans les orientations stratégiques du territoire (CTG, PLH, politiques jeunesse)

Fiche action n°15

AXE 2

OBJECTIF :

Contribuer à l'adaptation du logement pour tous

ACTION	Participer à l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements (vieillessement)		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Cohésion Territoriale, Service Habitat
CONSTAT	Le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur pour le territoire du Grand Périgueux. Une part croissante des habitants âgés souhaite vieillir à domicile, dans des logements souvent anciens, parfois énergivores et insuffisamment adaptés à la perte d'autonomie. Ces situations peuvent engendrer des difficultés de confort, de santé, de sécurité, ainsi qu'un risque accru de précarité énergétique et de rupture des parcours résidentiels. Parallèlement, les objectifs nationaux et territoriaux en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique imposent une accélération de la rénovation du parc de logements, en particulier des résidences principales occupées par des personnes âgées. Dans ce contexte, la CTG du Grand Périgueux constitue un cadre pertinent pour développer une approche globale et coordonnée visant à améliorer la performance énergétique des logements tout en les adaptant au vieillissement, en articulation avec les politiques locales de l'habitat, de l'autonomie et de la cohésion sociale.		
OBJECTIFS	• Sensibiliser les habitants, en particulier les seniors, aux enjeux de rénovation énergétique et d'adaptation du logement • Favoriser l'identification des logements énergivores et inadaptés au vieillissement • Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement technique, administratif et financiers existants • Encourager des projets de rénovation globale intégrant à la fois performance énergétique et adaptation à la perte d'autonomie • Renforcer la coordination entre les acteurs du logement, de l'autonomie et de l'action sociale		
CONTRIBUTEURS	✓ Grand Périgueux ✓ CAF de la Dordogne ✓ Communes ✓ Services de l'État ✓ Département de la Dordogne ✓ Opérateurs habitat (OPAH, PIG, etc.) et prestataires (Soliha, In Cité, Le Creuset Méditerranée) ✓ Bailleurs sociaux ✓ CCAS / CIAS ✓ Associations spécialisées (habitat, autonomie, énergie), ADIL, CAUE... ✓ Carsat		

MODALITES DE MISE EN OEUVRE	En articulation avec les politiques publiques du programme Local de l'Habitat (PLH), du plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), des stratégies locales en faveur de l'accompagnement du vieillissement et de l'autonomie et des dispositifs nationaux et régionaux de rénovation énergétique et d'adaptation du logement. – Le repérage des situations de fragilité (logements énergivores, risques de perte d'autonomie). – La diffusion d'informations claires et accessibles sur les aides existantes (rénovation énergétique, adaptation du logement). – L'orientation des ménages vers des dispositifs d'accompagnement (guichets uniques, opérateurs habitat, services sociaux). – La mise en réseau des acteurs locaux afin de favoriser une approche globale et coordonnée des projets de travaux. – La valorisation des bonnes pratiques et des projets exemplaires sur le territoire.
CALENDRIER	⇒ 2025 : lancement nouveau Service public de Rénovation de l'Habitat « Amélia » : à la fois Pacte territorial (territoire du Grand Périgueux) et OPAH RU (Périgueux et ses entrées de ville) ⇒ 2026 à 2030 : mise en œuvre du plan d'action et attributions des aides ⇒ 2028 : bilan mi-parcours
MOYENS	✓ Moyens humains du Grand Périgueux : une cheffe de service et un agent dédiés au partenariat, agents Solhia ✓ Mobilisation des dispositifs existants (OPAH, guichet habitat, accompagnement social) ✓ Moyens financiers : financements Grand Périgueux et cofinancements partenaires, dispositifs d'aide de l'Etat
INDICATEURS DE RESULTATS	• Nombre de ménages sensibilisés et accompagnés • Nombre de projets de rénovation intégrant énergie et adaptation • Taux de mobilisation des aides existantes • Évolution du nombre de logements rénovés et adaptés • Niveau de satisfaction des bénéficiaires

Fiche action n°16

AXE 3

OBJECTIF :

Faire de la CTG un outil d'animation du territoire

ACTION	Mettre en place une instance de coordination commune		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	DGA Ressources et Services
CONSTAT	Le Grand Périgueux a travaillé sur plusieurs CTG. Une première phase d'expérimentation 2020-2022 puis une CTG 2023-2025 concertée et élargie à l'ensemble des 42 communes signataires (hors Ville de Périgueux). Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer la gouvernance et l'animation de la CTG afin d'en faire un outil vivant, partagé et structurant pour le territoire. La mise en place d'une instance de coordination commune vise à favoriser la transversalité, la cohérence des actions et le dialogue permanent entre les partenaires, tout en assurant une déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques de la CTG. Cette démarche s'inscrit dans une logique de coproduction des politiques publiques, de mutualisation des ressources et de renforcement de l'efficacité de l'action publique locale.		
OBJECTIFS	• Structurer une gouvernance partenariale claire et partagée autour de la CTG. • Favoriser la transversalité entre les différents axes et fiches actions de la CTG. • Assurer une meilleure articulation entre les politiques publiques locales, départementales et nationales. • Renforcer la cohérence territoriale par l'appropriation de la CTG de l'ensemble des acteurs du territoire. • Suivre, ajuster et évaluer collectivement la mise en œuvre de la CTG.		
CONTRIBUTEURS	✓ Élus du Grand Périgueux et des communes ✓ CAF de la Dordogne ✓ Services du Grand Périgueux et des communes ✓ Institutions partenaires (Département, État, organismes sociaux) ✓ Acteurs associatifs et professionnels impliqués dans la CTG		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	– Constituer un espace de dialogue stratégique et opérationnel entre les partenaires. – Identifier un coopérateur – Coordonner les actions issues des différentes fiches actions de la CTG. – Partager les diagnostics, bilans, évaluations et perspectives. – Identifier les synergies, les complémentarités et les besoins d'ajustement. – Impulser une dynamique territoriale autour des enjeux sociaux, familiaux et de cohésion sociale. – Proposer un espace d'actions expérimentales et innovantes - cette instance pourra prendre la forme d'un comité de coordination CTG, réunissant régulièrement les partenaires, et s'appuyer sur des groupes de travail thématiques.		

CALENDRIER	Le calendrier est contraint aux échéances électorales de 2026. ⇒ phase 1 : définition du cadre et des modalités de l'instance ⇒ phase 2 : installation officielle de l'instance de coordination ⇒ phase 3 : animation et suivi continu ⇒ 2028 : bilan annuel et perspectives d'évolution
MOYENS	• Moyens humains : un coopérateur, agents communautaires et municipaux en fonctions des thématiques de travail, partenaires extérieurs • Moyens financiers : CAF Dordogne, Grand Périgueux • Moyens matériels : outils partagés de suivi et d'animation (tableaux de bord, supports de communication)
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Mise en place effective de l'instance de coordination ✓ Taux de participation des partenaires ✓ Nombre de réunions et de productions collectives ✓ Nombre de propositions et d'expérimentations d'actions innovantes ✓ Niveau d'appropriation de la CTG par les acteurs ✓ Amélioration de la cohérence et de la lisibilité des actions CTG

Fiche action n°17

AXE 3

OBJECTIF :

Faire de la CTG un outil d'animation du territoire

ACTION	Préparer avec la ville de Périgueux une CTG unique		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	DGA Ressources et Services
CONSTAT	Le territoire du Grand Périgueux a la particularité d'avoir 2 CTG, une conduite par la ville centre et une portée par l'agglomération avec les 42 autres communes.		
OBJECTIFS	✓ Renforcer la cohérence territoriale. ✓ Permettre une gouvernance commune et une coordination des acteurs et des actions.		
CONTRIBUTEURS	• Grand Périgueux • Ville de Périgueux • Communes • CAF Dordogne		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	✓ Constituer un groupe de travail pour fixer les objectifs, la démarche projet et le calendrier. ✓ Partager et approuver les diagnostics ✓ Définir un plan d'actions partagé.		
CALENDRIER	A finaliser pour l'échéance des présentes CTG, soit fin 2029.		
MOYENS	• Moyens humains		
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Lancement du groupe de travail ✓ Validation de la CTG par toutes les communes et le Grand Périgueux		

Fiche action n°18

AXE 3

OBJECTIF :

Améliorer le partage de la compétence Enfance

ACTION	Elaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT)		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Direction Solidarités
CONSTAT	Le territoire du Grand Périgueux se caractérise par : ○ Une diversité d'acteurs éducatifs (communes, intercommunalité, associations, Éducation nationale), ○ Des pratiques et projets éducatifs hétérogènes, ○ Une répartition des compétences qui peut manquer de lisibilité pour les familles comme pour les partenaires. Si des projets éducatifs existent à différentes échelles, ils ne s'inscrivent pas aujourd'hui dans un cadre commun et partagé permettant : ○ Une vision globale des parcours éducatifs, ○ Une meilleure articulation des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire, jeunesse), ○ Une continuité éducative, ○ Une coordination renforcée entre acteurs. L'absence d'un PEDT commun limite la capacité du territoire à porter une ambition éducative lisible et cohérente.		
OBJECTIFS	• Construire une vision éducative partagée à l'échelle du Grand Périgueux • Améliorer la coordination entre les acteurs éducatifs • Favoriser la continuité des parcours éducatifs de l'enfant et du jeune • Clarifier le partage des compétences et des responsabilités • Renforcer la lisibilité des politiques éducatives auprès des familles		
CONTRIBUTEURS	✓ Communes ✓ Services Enfance – Jeunesse ✓ Éducation nationale ✓ CAF ✓ Associations éducatives et socio-culturelles ✓ Structures enfance et jeunesse ✓ Représentants des familles et des jeunes ✓ SDJES		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Lancement d'une démarche de co-construction du PEDT à l'échelle intercommunale. Réalisation d'un diagnostic éducatif partagé, en s'appuyant sur : ○ les projets existants, ○ les travaux CTG, ○ les besoins des familles et des enfants. Définition des principes éducatifs communs : ○ valeurs, ○ orientations, ○ priorités éducatives.		

	Formalisation d'un PEDT unique, laissant une place à l'adaptation locale. Mise en place d'une gouvernance du PEDT : ○ instances de suivi, ○ modalités d'évaluation, ○ articulation avec la CTG. Communication et appropriation du PEDT par les acteurs et les familles.
CALENDRIER	⇒ 2027 : lancement de la démarche et diagnostic éducatif ⇒ 2028 : élaboration et validation du PEDT commun ⇒ 2029 : mise en œuvre, suivi et premières évaluations
MOYENS	✓ Temps agent (coordination, animation, rédaction) ✓ Temps élus et partenaires ✓ Appui méthodologique ✓ Outils de concertation et de communication
INDICATEURS DE RESULTATS	• Existence d'un PEDT commun validé • Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche • Mise en place d'instances de suivi du PEDT • Niveau d'appropriation du PEDT par les structures • Amélioration de la lisibilité de la politique éducative pour les familles

Fiche action n°19

AXE 3

OBJECTIF :

Améliorer le partage de la compétence Enfance

ACTION	Questionner le partage de compétence, s'agissant notamment de la séparation Péri-scolaire/Extrascolaire et de la meilleure prise en compte des 11-14 ans		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Direction Solidarités
CONSTAT	Le territoire du Grand Périgueux est aujourd'hui marqué par une répartition hétérogène des compétences en matière d'accueil des enfants et des jeunes : - Seules certaines communes ont transféré au Grand Périgueux la compétence accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires, - La compétence péri-scolaire reste majoritairement communale et fortement rattachée à l'école, - Cette séparation des compétences complexifie l'organisation des services, la gestion des ressources humaines et la continuité éducative pour les enfants. Par ailleurs, la compétence intercommunale en matière d'accueils de loisirs s'arrête à 14 ans, ce qui génère un angle mort sur la tranche d'âge 11–14 ans, correspondant pourtant à l'entrée au collège et à une période charnière des parcours éducatifs. Les constats partagés font apparaître : - Une difficulté à toucher les collégiens en dehors des accueils jeunes spécifiques, - L'absence d'un diagnostic territorial global sur les besoins et pratiques des 11–14 ans, - Un risque de rupture de parcours, rendant plus difficile l'adhésion des jeunes aux dispositifs jeunesse par la suite. Ce public apparaît ainsi comme insuffisamment pris en compte dans une approche globale et coordonnée à l'échelle du territoire.		
OBJECTIFS	- Analyser les effets du partage actuel des compétences sur l'organisation des services et les parcours éducatifs - Questionner la pertinence de la séparation péri-scolaire / extrascolaire - Mieux comprendre les besoins et pratiques des 11–14 ans à l'échelle territoriale - Identifier les leviers d'amélioration pour renforcer la continuité éducative - Poser les bases d'évolutions concertées du partage de compétences et des modes d'intervention		
CONTRIBUTEURS	✓ Communes ✓ Services Enfance – Jeunesse ✓ Éducation nationale (écoles et collèges) ✓ CAF ✓ Associations enfance et jeunesse ✓ Structures jeunesse et accueils jeunes ✓ Jeunes et familles ✓ SDJES		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Réalisation d'un état des lieux du partage de compétences sur le territoire : - péri-scolaire, - extrascolaire, - jeunesse.		

	Analyse des impacts organisationnels : ○ continuité éducative, ○ gestion des ressources humaines, ○ lisibilité pour les familles. Élaboration d'un diagnostic territorial spécifique sur les 11–14 ans : ○ besoins, ○ pratiques, ○ freins à la fréquentation, ○ articulation avec les collèges et les structures jeunesse. Organisation de temps de concertation avec les communes, les partenaires et les acteurs éducatifs. Construction de scénarios d'évolution : ○ organisationnels, ○ éducatifs, ○ en lien avec les compétences. Restitution partagée et priorisation des pistes d'action.
CALENDRIER	⇒ 2027 : état des lieux et diagnostic territorial ⇒ 2028 : concertation et élaboration de scénarios d'évolution ⇒ 2029 : arbitrages et éventuelles expérimentations
MOYENS	✓ Temps agent (coordination, diagnostic, animation partenariale) ✓ Mobilisation des services et partenaires éducatifs ✓ Outils de recueil et d'analyse (données, enquêtes, ateliers) ✓ Appui méthodologique si nécessaire
INDICATEURS DE RESULTATS	• Existence d'un diagnostic partagé sur le partage de compétences • Diagnostic spécifique 11–14 ans formalisé • Nombre d'acteurs et de communes associés à la démarche • Scénarios d'évolution construits et partagés • Intégration des conclusions dans les orientations CTG et PEDT

Fiche action n°20

AXE 3

OBJECTIF :

Structurer une coordination des structures locales d'Animation de la Vie Sociale

ACTION	Mettre en place une instance de coordination des structures menant une mission d'animation de la vie sociale à l'échelle du Grand Périgueux		
PILOTE	Fédération des centres sociaux	SERVICE	
CONSTAT	Travail des structures d'AVS pas suffisamment connu ou reconnu par les habitants, et non coordonné sur le territoire.		
OBJECTIFS	✓ Renforcer les liens entre structures d'animation de la vie sociale et avec les élus du territoire pour faire connaître les structures ✓ Soutenir les structures dans leur projet d'animation locale dans leur territoire d'implantation		
CONTRIBUTEURS	• Structures AVS • Grand Périgueux • Communes • CAF Dordogne		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	○ Constituer un groupe pour réunir les structures AVS et échanger autour des objectifs, des besoins et perspectives d'une instance éventuelle dédiée au niveau du Grand Périgueux. ○ Proposer un temps de présentation des structures AVS aux élus et échanger avec les élus sur la place des structures AVS dans le développement social des territoires. ○ Formaliser la coopération entre les collectivités (Communes et GP) pour travailler collectivement la place des structures AVS.		
CALENDRIER	⇒ 2028-2029		
MOYENS	• Moyens humains liés au pilotage de la coordination		
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Mise en place d'actions coordonnées ✓ Nombre d'acteurs impliqués		

Fiche action n°21

AXE 3

OBJECTIF :

Valoriser les équipements structurants et les passerelles territoriales comme le Sîlot

ACTION	Clarifier le rôle des équipements dans la stratégie Enfance-Jeunesse		
PILOTE	Cheffe de service enfance	SERVICE	Direction des solidarités
CONSTAT	Le territoire de l'agglomération connaît une vie associative riche et diversifiée avec 2867 associations. Pour répondre à cela, le territoire propose de nombreux équipements culturels et sportifs sur tout le territoire, avec une concentration sur la ville centre et la vallée de l'Isle. Dans ce sens, le GP a construit et mis à disposition des communes 4 gymnases « ruraux », et a inauguré en 2025 le Sîlot en cœur d'agglomération. Ces équipements sont largement tournés vers la jeunesse. Les compétences de chacun limitent les synergies et la connaissance des activités et animations proposées.		
OBJECTIFS	✓ Améliorer la connaissance des acteurs et des usagers ✓ Favoriser les synergies et les complémentarités ✓ Valoriser le rôle de Sîlot ✓ Structurer une politique jeunesse à l'échelle du territoire		
CONTRIBUTEURS	• Cheffe de service enfance • Directrice Sîlot • Communes • DGA Ressources et Services • CAF • SDJES • Structures jeunesse (PS jeunes, ...)		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	✓ Constituer un groupe de travail avec des techniciens et des élus des communes, élargi aux acteurs pilotes d'équipement « jeunesse » ✓ Etablir un diagnostic partagé identifiant les rôles actuels des équipements, et faisant apparaître les éventuelles pertes de synergie ou les effets de concurrence. ✓ Préparer les conditions d'une clarification et d'une complémentarité entre ces structures		
CALENDRIER	⇒ 2027-2029		
MOYENS	• Moyens humains pour le suivi et l'animation • Adhésion des communes et des structures le cas échéant • Budget à identifier ?		
INDICATEURS DE RESULTATS	✓ Adhésion de communes à la démarche ✓ Adoption d'une stratégie cadre ✓ Nombre d'actions partagées organisées		

Fiche action n°22

AXE 3

OBJECTIF :

Valoriser les équipements structurants et les passerelles territoriales comme le Sîlot

ACTION	Développer des projets partenariaux et intergénérationnels		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Sîlot
CONSTAT	Le Grand Périgueux dispose d'équipements structurants jouant un rôle central dans l'animation sociale, culturelle et citoyenne du territoire. Parmi eux, le Sîlot constitue un lieu ressources à fort potentiel, à la croisée des politiques jeunesse, culture, insertion, parentalité et lien social. Cependant, ces équipements demeurent parfois insuffisamment identifiés comme des leviers de transversalité et de coopération territoriale. Les usages peuvent rester sectorisés ou cloisonnés par public, limitant les passerelles intergénérationnelles et la mutualisation des compétences entre acteurs. Dans le cadre de la CTG, il apparaît stratégique de valoriser ces équipements comme de véritables plateformes territoriales, favorisant la rencontre des publics, la coproduction de projets et la cohérence des politiques publiques locales.		
OBJECTIFS	• Renforcer l'identification des équipements structurants comme lieux ressources à l'échelle du territoire • Renforcer le sentiment d'appartenance du Sîlot à l'ensemble des habitants des 43 communes et principalement des communes rurales • Favoriser l'émergence de projets partenariaux associant plusieurs acteurs et plusieurs publics • Développer des actions intergénérationnelles favorisant la rencontre, la transmission et le lien social • Encourager la mutualisation des compétences, des espaces et des moyens • Inscrire les équipements dans une logique d'animation territoriale portée par la CTG		
CONTRIBUTEURS	✓ Grand Périgueux ✓ Communes ✓ CAF de la Dordogne ✓ Gestionnaires des équipements structurants (dont le Sîlot, AVS...) ✓ Associations locales du territoire ✓ Acteurs culturels, éducatifs et sociaux ✓ Institutions partenaires		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	• L'identification et la valorisation des équipements à vocation structurante • L'animation de temps de rencontres et de travail entre acteurs (ateliers, forums, appels à projets) • Le soutien à des initiatives favorisant les croisements de publics et de générations • La mise en réseau des porteurs de projets et des gestionnaires d'équipements • La capitalisation et la valorisation des expériences menées		
CALENDRIER	⇒ 2027 : repérage et mobilisation des équipements et partenaires puis élaboration et lancement des projets partenariaux ⇒ 2028 : déploiement et animation des actions ⇒ 2029 : bilan et ajustements		

MOYENS	✓ Moyens humains : agents intercommunaux, équipe de direction et associative du Sîlot, partenaires des associations du territoire et des institutionnels ✓ Moyens financiers : CAF, Grand Périgueux, appels à projets et cofinancements partenaires ✓ Moyens matériels : mise à disposition et mutualisation des équipements, logistique et communication
INDICATEURS DE RESULTATS	• Nombre de projets partenariaux et intergénérationnels développés • Nombre et diversité des partenaires impliqués • Fréquentation et diversité des publics • Taux de mutualisation des équipements • Niveau de satisfaction des participants et des partenaires

Fiche action n°23

AXE 3

OBJECTIF :

Valoriser les équipements structurants et les passerelles territoriales comme le Sîlot

ACTION	Valoriser la participation des enfants et des jeunes		
PILOTE	Grand Périgueux	SERVICE	Direction des solidarités
CONSTAT	La participation des enfants et des jeunes constitue un enjeu central des politiques éducatives et de jeunesse, notamment pour : ○ favoriser leur engagement, ○ renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire, ○ construire des réponses adaptées à leurs besoins réels. Sur le territoire du Grand Périgueux : ○ des équipements structurants (dont le Sîlot) existent et portent une ambition forte en matière de jeunesse, ○ des instances de participation, comme le Conseil communautaire des jeunes, sont en place. Cependant, les constats partagés font apparaître : ○ une participation encore inégalement structurée selon les territoires et les publics, ○ une articulation perfectible entre les équipements, les structures enfance–jeunesse et les instances de participation, ○ une parole des enfants et des jeunes insuffisamment intégrée dans les diagnostics, projets et décisions. Il apparaît nécessaire de clarifier le rôle des équipements structurants et de renforcer les passerelles territoriales afin de faire de la participation des enfants et des jeunes un levier structurant de la stratégie enfance–jeunesse.		
OBJECTIFS	✓ Reconnaître et valoriser la parole des enfants et des jeunes ✓ Renforcer leur participation aux projets et politiques enfance–jeunesse ✓ Clarifier le rôle des équipements structurants dans l'animation de cette participation ✓ Articuler les dispositifs existants (structures, équipements, instances) ✓ Favoriser une culture commune de la participation à l'échelle intercommunale		
CONTRIBUTEURS	• Communes • Services Enfance – Jeunesse • Gestionnaires et équipes des équipements structurants (dont le Sîlot) • Structures enfance et jeunesse • Conseil communautaire des jeunes • Associations d'éducation populaire • Enfants, jeunes et familles • SDJES		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Réalisation d'un état des lieux des dispositifs de participation existants : • instances formelles (Conseil communautaire des jeunes), • pratiques participatives dans les structures enfance–jeunesse, • rôle actuel des équipements structurants.		

	Clarification du positionnement et des missions des équipements structurants dans la stratégie enfance–jeunesse : • accueil et accompagnement de la participation, • mise en réseau des acteurs, • valorisation des initiatives portées par les jeunes. Renforcement de l’articulation entre : • les structures enfance–jeunesse, • les équipements structurants, • les instances de participation. Développement d’actions favorisant l’expression et l’engagement des enfants et des jeunes : • projets co-construits, • temps d’échange, • valorisation des productions et des propositions. Intégration des contributions des enfants et des jeunes dans les diagnostics, projets et orientations territoriales.
CALENDRIER	⇒ 2027 : état des lieux et clarification des rôles ⇒ 2027 : structuration des passerelles et articulation des dispositifs ⇒ 2028 : déploiement, valorisation et évaluation des actions de participation
MOYENS	✓ Temps agent (coordination, animation, accompagnement) ✓ Mobilisation des équipes des équipements structurants ✓ Temps dédié des structures enfance–jeunesse ✓ Outils d’animation participative et de valorisation
INDICATEURS DE RESULTATS	• Existence d’un cadre partagé sur la participation des enfants et des jeunes • Nombre d’actions ou projets intégrant la parole des enfants et des jeunes • Articulation effective entre équipements structurants, structures et instances • Participation des jeunes aux instances territoriales • Prise en compte des contributions dans les projets et décisions